

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Treizième séance – Mercredi 9 septembre 2020, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Olivier Baud, Pierre de Boccard, Simon Brandt, Nicolas Ramseier* et *Luc Zimmermann*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez* et *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 septembre et mercredi 9 septembre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Avant de passer aux objets dont l'urgence a été votée hier, j'ai une communication du bureau à vous faire, Mesdames et Messieurs.

On a reçu un courrier de M. Eric Bertinat qu'on fera suivre à l'ensemble des conseillères municipales et des conseillers municipaux. Cela concerne certains propos tenus par une collègue, qu'il a pris pour lui en tant que groupe politique. On n'a pas entendu la bande sonore et on ne statue pas ce soir sur le fond de ce qui a été fait ou dit. On aimerait bien réécouter l'enregistrement à tête reposée, au cas où il faudrait prendre des sanctions. Ce qui me pousse à évoquer ce courrier, c'est qu'il y a quand même beaucoup de monde au fond de la salle qui parle extrêmement fort – notamment des membres du Mouvement citoyens genevois qui ne sont pas là en ce moment – et cela embête plusieurs d'entre nous.

Il semblerait surtout que des propos insultants soient tenus. Ce sera inscrit au *Mémorial*: j'aimerais bien que cela cesse! On est ici dans une enceinte où on se doit d'avoir une certaine tenue, de ne pas insulter les collègues, d'essayer de faire en sorte que le débat se passe bien pour tout le monde. Bien sûr, on peut parfois ne pas être d'accord et on a le droit de le manifester.

Je remercie M. Bertinat d'avoir envoyé cette lettre pour faire part, en fait, de sa déception et de son incompréhension. Bien sûr, les personnes qui souhaitent y répondre pourront le faire. Le bureau se sent libre lui aussi d'y répondre, s'il y a des sanctions à prendre dans le cadre de cette histoire. Moi, je suis mal à l'aise, parce que je n'étais pas là hier, il m'est donc difficile de me prononcer en tant que présidente, mais on ne va pas laisser passer ça.

On a des débats animés, parfois, mais je pense franchement que la population et les personnes qui nous ont élus méritent mieux que ça. Donc, un peu de tenue et de décence! On peut faire preuve d'humour, on peut avoir des tonalités un peu plus prononcées par moments, mais pas d'insultes. Merci! (*Applaudissements nourris.*)

#### **4. Résolution du 8 septembre 2020 de M<sup>me</sup> Albane Schlechten et M. Olivier Gurtner: «Soutien de la Ville de Genève à l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne» (R-269)<sup>1</sup>.**

##### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Les actrices et acteurs de la vie nocturne se sont vu notifier des obligations de fermeture depuis le 31 juillet et n'ont pas la possibilité d'organiser des événements jusqu'au 15 novembre.

Il s'agit d'un secteur très large qui se voit mis sous cloche avec à la clé de nombreuses pertes d'emploi, des emplois déjà précaires et beaucoup de travail sur appel: barmains, nettoyeurs, agents de sécurité, techniciennes, caissiers, vestiaires, agences de *booking*, artistes... Avec la fin des RHT au 1<sup>er</sup> septembre, ces personnes ne pourront plus bénéficier de ces mesures et n'ont plus de possibilités de trouver du travail.

Quel que soit le bien-fondé de cette mesure à Genève, qu'elle ait été mise en œuvre pour des raisons de sécurité et de prévention sanitaire de l'ensemble de la population, ces raisons ne justifient pas ce manque d'information et de concertation des milieux de la nuit.

Quel autre secteur économique se verrait fermer par les autorités un après-midi pour la soirée en cours de préparation? Aucun.

La balle est à présent dans le camp des autorités cantonales. Le Conseil municipal ne peut que soutenir ces actrices et acteurs de la vie nocturne, à travers leur appel à être entendu et considéré.

La vie nocturne est un part importante de notre quotidien, elle est un pan indispensable de notre vigueur sociale, économique et culturelle; elle participe au maintien de la santé mentale et physique de personnes qui la vivent, la dansent, la créent.

Joint l'appel «A bout de souffle» du Grand Conseil de la nuit.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1004.

# À BOUT DE SOUFFLE

## LETTRÉ OUVERTE A NOS PUBLICS DISPARUS

Nous, protagonistes des nuits genevoises, nous mobilisons pour lancer un cri d'alerte et dénoncer le manque de transparence et de concertation de la part des autorités cantonales dans leurs prises de décisions concernant la scène nocturne genevoise. En effet, nous, lieux culturels et festifs nocturnes, n'avons jamais été inclus.e.s dans les réflexions du Conseil d'État et sommes laiss.e.s systématiquement sans perspective suite aux restrictions successives qui nous sont imposées. Depuis le 31 juillet, nos établissements sont à nouveau fermés et nous n'avons toujours pas l'assurance d'obtenir, un jour, des aides financières concrètes.

## NOUS SOMMES POUR LA MAJORITÉ D'ENTRE NOUS EN TRAIN DE MOURIR.



## MOBILISEZ-VOUS AVEC NOUS

**P** ...QUE PERDURENT LES NUITS DE  
**O** ...CULTURE ET DE FÊTE À GENÈVE  
**U** ...FAIRE VALOIR NOS DROITS  
**R** ...NOS MERVEILLEUX MÉTIERS  
...NOTRE AMOUR DE LA MUSIQUE!

## IL Y A URGENCE! NOUS AVONS BESOIN DE SOUTIEN IMMÉDIAT POUR SAUVER LA VIE NOCTURNE GÉNEVOISE!

Ce contexte inédit met en effet en péril la survie des différent.e.s act.rice.eur.x.s culturel.le.s nocturnes. Rappelons-le, derrière les murs, en coulisse, dans les bureaux et les cuisines, ce sont avant tout ces corps de métiers qui trinquent: qu'ils soient bar.m.aid.an.s, agent.e.s d'accueil, nettoyeur.se.s, cuisinier.e.s, technicien.ne.s, artistes, programmat.eur.rice.s, comptables, graphistes, imprimeurs ou brasseurs, pour ne citer qu'elles.eux. Tou.te.x.s les travailleur.se.r.x.s sur appel, soit une large part de nos collaborat.rice.eur.x.s, n'auront plus le droit aux RHT dès ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Sans compter que les personnes licenciées durant la crise devront prouver une recherche active d'emploi dans un secteur prêt à publier son avis de décès.



Les  
act.rice.eur.x.s  
culturel.le.s  
nocturnes  
genevois.e.x.s à  
**L'AGONIE!**

Depuis le mois de mars 2020, nous nous sentons abandonné.e.s par les autorités cantonales:

## M A L G R É

...notre volonté de collaborer et de nous adapter aux différentes mesures afin de protéger nos publics et nos collaborat.rice.eur.x.s.

...nos nombreux communiqués de presse et appels à l'aide.

Nous restons sans réponse à nos demandes de consultation, tout en regardant nos publics fêter dans l'insécurité en dehors de nos lieux sans oublier que nous demeurons le seul secteur assigné à fermeture.

Nous demandons expressément aujourd'hui aux autorités cantonales de considérer l'urgence de notre situation en nous impliquant dans leurs prises de décisions et en nous recevant pour établir ensemble une perspective pérenne qui puisse sortir de la crise notre secteur à l'agonie. Sans actions adaptées de la part des autorités cantonales nous n'aurons – pour la plupart d'entre nous – pas d'autre choix que de fermer définitivement nos portes.

Audiol, Ciro 12, Champmollé, Chez Jean-Luc, Club Chin Noir, Java Club, Motel Campo, L'Abri, L'Ecurie, L'Industrie, L'Usine, La Fonderie (Kugler), La Gravière, La Makhno, Le Pachinko, Le Rez-Usine, Le Terreau, Le Walden, Le Wunderbar, Le Zoo, Les 4 Coins, Maison Balki, Maison Hobo, Mamba Club, Moulin Rouge, Sensi Club, Urgence Disk, Village du Sour, Weerama. Avec le soutien de 202, 360° Fever, 7thraw, A La Pointe, Anita Krippis, Antigel Festival, APRH Records, ARVE, AS.MY, Association BPM, Aube, Audrey Danza, Awka, Barrojo Jewels, Biague, Black Lemonade, Radiohow, Black Space, Bongo Joe, Bong'Fly, Bowmore, Boyindacornet, Brainswaves, Cocline, Central Road, Château Ghetto, Chateau, Chapel Records, Chien Bleu, Chloé Martinez, Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, Cosmokolour, Crowdpleaser, Dachshund, Danse macabre, Daria, David Armada, DE.S.I.R., Di Chin, DimSam, Djs Points, DJ Bitez, DJ Blunk, DJ Del Pato, DJ Geey Gets, DJ Herzo, DJ Juane, DJ Kemar, DJ Lil Jeece, DJ Laxxise A, DJ Max T, DJ Prens, DJ Rafal, DJ Reas, DJ Sun, DJ Tack, DMT, Dick Lover, Dynamic Range, Easy 90's, Ear, Electron Festival, Endurance Records, Ebyos 40, Fédération Genevoise des Musiques de Création (F.M.C.), Fernecat, Festival Vais de Fête, From Disco a Disco, Gabriela, Garance, GODAMN, GolceDabanna, Greta Gratos, Grise, Haus of Genevapas, Hendrik van Bontzelier / Opuswerk, InJectel Records, Jaijin, Jean Ouchkoveria, Jean Jallie, Jeremy Sumets, Kay Rüben, Kino Agency, L'ARVE, L'Éclair, L'Établi, La Bête Festival, La Brownie, La Forêt, LazyLife, Le Jardin, Le Krakon, Le Réservoir, Les Babouins International, Les Créatives, Lionel Stéphane D, Littlehouse Records, Malki, Mangouste Music, Mapping Festival, Mirajai, Marlon, METEO, Mimesis, Milk, Moos Epa Festival, NA.ES, Narson, Nenekla, Nilou, Nina Nana, Nôtrika, Nvst, Odisum District, Ozadya, Parram, Patrick D., Pékolodjin, Piz/Palu Festival, Plurine Collective, Pornopolis, Prince de Sikkilake, Puma, Ramini & Reda, Régis, Résilience Sonores, Rhythm Tactics, Redig, Rodosmarra, Roh-K, Roosevelt Records, Rorschach Records, Rude Boys From Outer Space, Rudebums, Secret Society, Se-Te-Ve, Statement, STRB, Tania, Tasty Event, Technoemi, Temps des Nuits, The Blue Laser, TheseShaps, Oyster Bar, Taguan, Tropical Blue, Tshishi, Master Clash, Universal Sounds, S.N.D, Valentino, Volt Bar, Wat33, Way\_909, Witold, Yankov

→vienne nocturne a boudesouffle.ch

*Préconsultation*

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). La résolution R-269 parle de la vie nocturne, du monde du spectacle et des mesures mises en place par le Canton de Genève et le conseiller d'Etat Mauro Poggia en lien avec l'évolution de la situation épidémiologique à Genève. Je tiens à rappeler que nous ne sommes pas là pour juger de la pertinence de ces mesures, ce serait déplacé; nous ne sommes ni médecins ni épidémiologistes. A quelques données près – des pourcentages un peu faux émis par l'Etat – on ne va pas remettre en cause ce que celui-ci énonce sur l'évolution du Covid-19.

Du coup, Mesdames et Messieurs, vous allez me demander pourquoi on vient mettre notre nez dans ces affaires cantonales. C'est parce que, pour la forme, nous devons quand même lancer avec fermeté un message de soutien aux actrices et aux acteurs des milieux de la nuit. En effet, si mes nuits ne sont pas plus belles que vos jours, elles n'en restent pas moins diverses et variées... Il s'agit d'une multitude d'acteurs et d'actrices différents, et de lieux très différents: des lieux à vocation commerciale, à vocation culturelle ou à vocation sociale, qui proposent une programmation artistique ou autre. On parle notamment d'emplois: des barmaids, des techniciennes et techniciens, des caissiers, des personnes qui travaillent au vestiaire, des agents et agentes d'accueil, mais aussi des agents et agentes d'artistes – sans oublier les artistes qui ont l'occasion de se produire sur ces scènes, évidemment. Cela concerne également un public: ces fameux noctambules dont on parle souvent, comme si c'était des petits animaux qui se promènent la nuit... Ce sont des personnes qui consomment – ou plutôt qui vivent – cette vie de la nuit, ces tableaux nocturnes.

Vous avez suivi dans la presse ce qui se passe depuis le 31 juillet dernier: le conseiller d'Etat met cette vie nocturne sous cloche. Le Parti socialiste se pose la question: vis-à-vis de quel autre secteur économique oserait-il se permettre de prendre une décision de fermeture touchant l'ensemble du secteur un vendredi à 17 h, alors que les préparatifs des soirées sont déjà en cours? Si vous avez un exemple, je suis preneuse! Parce que oui, le monde de la nuit est un secteur économique, je l'ai dit: cela représente des emplois qui sont déjà précaires et peu rémunérés. Il y a beaucoup de travail sur appel, au mandat, sans compter les cachets des artistes. C'est un terreau social, une poche de respiration pour certaines et certains, un prolongement de la journée pour d'autres.

Ce terreau-là a été bien malmené. Il a fait preuve de résilience, comme on dit, face à la réduction de capacité des salles et aux mesures de traçage. Certains

acteurs ont même mis en place leur propre système de traçabilité, ils ont posé des séparations en plexiglas ou divisé des salles par zones pour en limiter la jauge. En contrepartie de tous ces efforts et de toutes ces mesures, le conseiller d'Etat ne s'est même pas donné la peine d'informer – au moins – les milieux de la nuit des mesures mises en place; ces personnes qui animent la ville la nuit les ont apprises par la presse. Et ça, c'est scandaleux!

Voilà pourquoi la Ville de Genève peut faire entendre sa voix et reconnaître la valeur de ce secteur par sa résolution R-269. Une résolution est une déclaration du Conseil municipal, ça ne va pas changer les choses demain, ni la situation actuelle. On ne luttera pas contre le Covid-19 comme ça, du jour au lendemain. Mais c'est un moyen d'être reconnaissants envers ces personnes qui ont des horaires irréguliers, qui travaillent de nuit dans des conditions parfois compliquées, exacerbées. Il y a aussi les travailleuses et les travailleurs de la nuit dans le domaine des soins et des urgences, les pompiers et pompières...

La résolution R-269 signifie que nous aimons notre nuit, que nous la soutenons, qu'elle fait partie de notre vie quotidienne – peut-être pas pour tout le monde et pas tout le temps non plus, mais il y a bien un moment ou un autre où vous sortez après 19 h, Mesdames et Messieurs, vous participez donc aussi à cette vie nocturne. Dans le contexte actuel, il s'agit ici de reconnaître le travail des actrices et acteurs du monde de la nuit. C'est la moindre des choses que la Ville de Genève puisse faire, au lieu de rester comme des cucurbitacées au bord de la route à regarder le massacre! (*Applaudissements nourris.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 61 oui contre 1 non.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, voilà une résolution urgente qui tombe juste et qui porte bien son nom, car il y a urgence! La vie culturelle nocturne a besoin d'aide pour sauver son existence. Je ne vous apprendrai rien si je vous dis que, dans le contexte actuel, ce secteur voit la survie des différents acteurs et actrices culturels nocturnes sérieusement mise en danger. Comme le disait M<sup>me</sup> Schlechten, il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi de serveurs et de serveuses, d'agents d'accueil, de nettoyeurs et de nettoyeuses, de programmeurs et de programmatrices, de comptables, de graphistes, d'imprimeurs, de brasseurs... de travailleurs, pour tout dire!

Pour tous ces gens-là, l'incertitude continue depuis le début de l'épidémie de Covid-19. La Confédération a récemment décidé de prolonger le droit aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) jusqu'à la fin de l'année, alors que l'échéance avait d'abord été annoncée au 1<sup>er</sup> septembre. Dans cette incertitude, les acteurs et actrices de la nuit, tous les travailleurs de ce secteur, se sentent

## Résolution: soutien à la vie nocturne

abandonnés par les autorités cantonales – mais aussi par celles de la Ville. Ils leur demandent expressément de prendre en considération l'urgence de leur situation. Ils demandent d'être impliqués dans la prise des décisions pour établir ensemble une perspective pérenne qui puisse sortir ce secteur de la crise, car ils sont à l'agonie.

A Ensemble à gauche, nous pensons que la Ville de Genève doit mettre en avant sans trop tarder un plan d'aide pour le secteur de la vie culturelle nocturne et pour ses travailleurs. Nous suivrons de près, dans les semaines à venir, la mise en application de ce plan d'aide. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: je vous demande de voter sans hésiter la résolution urgente R-269. Merci! (*Applaudissements.*)

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**M. Eric Bertinat** (UDC). Nous sommes saisis ici d'une résolution un peu «bout de bois» dont je ne vois pas du tout quelle est la demande formelle. Cette demande ne figure pas dans le texte qui nous est soumis – à moins de deviner que son titre recouvre, si j'ai bien compris, la demande de différents collègues, dont M<sup>me</sup> Schlechten et M. Gurtner, pour que la Ville soutienne l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne. Mais quel soutien doit-on apporter? A ce que je comprends, on doit soutenir l'appel intitulé «A bout de souffle» du Grand Conseil de la nuit. Je me demande ce que notre soutien apportera à ces personnes, finalement. Depuis, c'est une question d'ordre cantonal.

J'ai presque envie de compléter cette résolution pour aider ses auteurs, c'est dire à quel point je ne suis pas hermétique à ce sujet, mais il faudrait au moins que ça débouche sur quelque chose! Par exemple, ce pourrait être l'intervention du Conseil administratif pour prier très poliment le Conseil d'Etat de donner une information et pour exiger une concertation avec les milieux de la nuit. Mais enfin, ce n'est même pas demandé dans le texte! Vous nous avez expliqué comment fonctionnent ces milieux, Madame Schlechten. On est tous conscients du fait que la vie est très difficile avec le Covid-19. Les décisions prises par le Conseil d'Etat peuvent parfaitement être critiquées, mais alors, apportons des solutions crédibles qui permettent aux milieux concernés de reprendre au plus tôt leurs activités.

Cependant, on sent bien que le seul bénéfice de la résolution R-269 traitée aujourd'hui par ce délibératif permet à la gauche, une nouvelle fois, de dire son amour pour les milieux de la nuit et pour tous les acteurs et actrices de la vie nocturne. Je le répète, je ne suis absolument pas rétif à leurs problèmes, je suis même favorable à la recherche de solutions, si on peut – mais je ne vois toujours pas ce

que nous demande cette résolution! Je ne vois donc pas non plus pourquoi je la voterais. Que je la vote ou pas, je ne vois pas en quoi j'aurai aidé ces gens qui rencontrent aujourd'hui de graves problèmes pour pouvoir exercer leur profession. La résolution R-269 est une succession de déclarations d'amour envers ces travailleurs, mais le reste, je ne le trouve pas. Je suis désolé, c'est un très mauvais texte!

Que M<sup>me</sup> Schlechten ou M. Gurtner nous expliquent concrètement quelles sont effectivement les demandes de cette résolution et les plus-values qu'elle pourrait apporter!

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Je dirai qu'il faudra avoir attendu que le ou la Covid-19 – parce qu'il paraît qu'on devrait dire «la» – débarque dans le monde, et particulièrement à Genève, pour que l'on puisse, de manière exceptionnelle, avoir une certaine entente avec la gauche. Nous rejoignons en même temps la remarque qui vient d'être faite par mon préopinant M. Bertinat sur le texte de la résolution R-269: comme elle est rédigée, sa demande n'est pas très claire. Néanmoins, on sent qu'il est demandé à la Ville de se joindre à l'appel «A bout de souffle».

Vous avez très bien résumé la situation tout à l'heure, Madame Schlechten: il est vrai que la décision prise par le Conseil d'Etat de fermer les lieux de la nuit en ville touche particulièrement notre municipalité. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de bars et de dancings dans les campagnes et les autres communes genevoises. De ce fait, la commune la plus touchée sur le plan économique sera bien évidemment la Ville de Genève.

Il est vrai que ce type de décision ne relève pas de la compétence de la Ville, mais je crois que, si on pouvait faire un signe au Conseil d'Etat, ce serait une bonne chose. Nous sommes un peu surpris de constater qu'on n'entend pas beaucoup M. Thierry Apothéoz sur cette problématique. Nous espérons que M. Kanaan pourra aller discuter avec lui pour assouplir éventuellement ces règles, car elles mettent vraiment des secteurs importants de l'économie genevoise dans une situation particulièrement difficile. En outre, on peut se demander si la mesure prise est la meilleure du point de vue sanitaire puisque, si l'on ferme tous les lieux de la nuit où il pourrait y avoir une certaine traçabilité, on peut craindre que les jeunes n'aillent faire des fêtes dans d'autres lieux où il n'y aura plus du tout de contrôles. Cette solution n'est donc peut-être pas la meilleure au niveau sanitaire.

Au Parti libéral-radical, nous pensons que la résolution urgente R-269 peut servir à donner un signal au Conseil d'Etat. Il faut tout de même rappeler qu'il y a un manque de reconnaissance vis-à-vis des acteurs de la nuit, qui ont été avertis par la presse qu'ils ne pouvaient plus continuer leurs activités. Ces personnes sont dans une situation particulièrement difficile et je pense qu'il est juste, au sein de notre commune, qu'on leur montre notre soutien – tout en rappelant que cela ne relève

pas de notre compétence. Mais nous espérons que, symboliquement, M. Kanaan pourra faire bouger un peu ces lignes restées figées. (*Applaudissements.*)

**M. Yves Herren** (Ve). Les Vertes et les Verts soutiendront évidemment la résolution R-269, qui est tout à fait probante. Les activités de la vie nocturne ont connu une chute abrupte le vendredi 31 juillet, avec l'obligation de fermeture pour le lendemain à 14 h. On ne sait pas dans quels autres métiers, à part ceux-là, ce genre de chose pourrait se produire! Tous ces professionnels étaient évidemment prêts à redémarrer avec espoir en août... et finalement non, l'arrêt se prolongera jusqu'au mois de novembre.

Il faut écouter le message du Grand Conseil de la nuit. Les mots sont crus: «Nous sommes, pour la majorité d'entre nous, en train de mourir.» En train de mourir: ce sont des termes qui dénotent une situation extrêmement grave, grave aussi pour nos existences ponctuées de matinées, de midis, d'après-midis, de soirées et de nuits. Des nuits que ces personnes animent, des nuits synonymes de joie, de chant, de rire et de danse, des nuits qui doivent rester la continuation de nos jours.

C'est pour ces raisons qu'a été émise l'idée d'apporter un soutien au monde de la nuit. Il est vrai qu'au niveau du Conseil municipal nos compétences sont assez réduites, mais il pourrait être intéressant de donner un peu plus d'espace public à ces personnes pour qu'elles puissent se produire. Les Vertes et les Verts, dans l'esprit de la motion M-1151 intitulée «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville», proposent donc un amendement formulé comme suit:

#### *Projet d'amendement*

Ajouter à la résolution le paragraphe constitué de l'invite suivante: «Le Conseil municipal encourage toutes les autorités à faciliter l'extension de la vie nocturne sur le domaine public à chaque fois que cela est possible.»

Cela pour qu'un soutien aux milieux de la nuit puisse être entrepris, dans l'attente d'un soutien fort de la part du Canton. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également la résolution R-269. Nous partageons évidemment la préoccupation de ses auteurs face à la situation que traverse le monde de la vie nocturne. En effet, nous avons tous été surpris d'apprendre – avec une certaine brutalité – la décision du

Canton. Même si ce type de décision relève de la compétence cantonale, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, nous estimons qu'il est important de montrer à nos concitoyens le soutien de la Ville envers les actrices et les acteurs de la vie nocturne, un secteur durement frappé.

Il est difficile de se mettre à la place d'une personne qui doit cesser son activité du jour au lendemain, non pas parce qu'elle est malade ou qu'elle n'a pas de travail, mais tout simplement parce qu'une interdiction la frappe en l'empêchant d'exercer son activité. Psychologiquement, les situations que ces gens vivent doivent être très éprouvantes. Economiquement, on n'en parle pas, c'est encore plus difficile! Mais nous pensons que soutenir une telle résolution peut au moins les faire se sentir moins seuls dans cette situation. Nous comptons donc sur M. Sami Kanaan pour qu'il puisse faire bouger les lignes auprès du Canton. (*Applaudissement.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Une résolution ne demande rien à personne, elle exprime une position du Conseil municipal sur le sujet que le Conseil municipal choisit pour prendre une position. La résolution R-269 exprime une position de solidarité avec la Genève de la nuit. Si nous avions voulu donner un mandat au Conseil administratif, nous aurions déposé une motion et pas une résolution. De plus, une résolution se moque totalement de la répartition des compétences! Nous faisons des résolutions sur les sujets qui nous importent – et il nous importe aujourd'hui de manifester notre solidarité envers des milieux qui sont directement frappés non pas seulement par le ou la Covid-19, mais par les mesures spécifiques prises par le Conseil d'Etat.

Nous reconnaissons l'importance du secteur de la Genève nocturne; nous reconnaissons son importance culturelle et son importance économique et sociale. Et donc, nous reconnaissons aussi la gravité de la situation dans laquelle il se trouve. La résolution R-269 n'a pas d'autre fonction ni d'autre ambition que celle-là. Le Conseil municipal de la Ville de Genève ne considère pas la Genève de la nuit comme un secteur marginal qu'on peut oublier ou fermer quand on en a envie, tout en maintenant grands ouverts des secteurs potentiellement bien plus propageurs de virus que celui de la Genève nocturne.

Par cette résolution, le Conseil municipal s'associe à l'appel reproduit en annexe, c'est assez clair dans le texte. Pour autant, nous soutiendrons aussi l'amendement proposé par les Verts. Il n'est pas inutile de préciser notre position – mais elle est d'autant plus claire dans le texte de la résolution qu'elle semble faire la quasi-unanimité au sein du Conseil municipal! Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, non seulement à voter la résolution R-269 et l'amendement des Verts, mais aussi, lors de nos séances des semaines et des mois à venir, à ne pas abandonner le souci que nous pourrions avoir d'apporter un soutien à la

Genève de la nuit et aux quelques instances qui s'en préoccupent, dont le Grand Conseil de la nuit évoqué tout à l'heure.

Celui-ci a fait l'objet de critiques parfaitement infondées, basées sur l'inquiétude d'une partie des milieux de la nuit qui craignent de se voir déposséder de la capacité de parler à eux seuls au nom de tout le secteur. Nous réitérons ici notre appel à exprimer le soutien du Conseil municipal au secteur de la nuit et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette résolution avec l'amendement des Verts et à ne pas abandonner le sujet. Il est évident, de notre point de vue, que ce secteur-là avec tout ce qu'il représente, tout ce qu'il offre à la population de la ville et de toute la région, va continuer à souffrir pendant les semaines et les mois à venir. Or il ne faut pas que ce soit le seul secteur qui souffre en silence, sans qu'aucun soutien public ne lui soit apporté. (*Applaudissements.*)

**M. François Bärtschi** (MCG). Certes, la Ville de Genève traverse une période difficile et le monde de la nuit vit une épreuve très difficile également. Il est vrai qu'il y a des difficultés et qu'on se retrouve face à des mesures parfois mal comprises d'une grande partie de la population. Malheureusement, la résolution R-269 ne sert à rien! C'est juste une posture qui permet à certaines personnes de se donner bonne conscience en disant: «Voilà, on a agi», alors qu'en fait il serait revenu au même de ne rien faire. C'est un problème: on enfonce une porte ouverte! D'une manière un peu caricaturale, cette résolution me fait penser au slogan que certaines personnes proclamaient à l'époque: «Non à la guerre!» Bel acte de foi... Ici, j'ai l'impression qu'on a affaire à une résolution qui consiste à dire: «Non au virus!» Cela me semble un peu léger, malheureusement.

Excusez-moi pour cette remarque, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais le Mouvement citoyens genevois ne pourra en tout cas pas s'associer à la résolution R-269. C'est une illusion, en quelque sorte, et ce n'est pas poser les vrais problèmes. Nous avons donc le regret de vous signaler que nous refuserons cette résolution.

**M. Sami Kanaan, maire.** Tout d'abord, au nom du Conseil administratif, je relève avec plaisir que tout le Conseil municipal – avec des nuances – reconnaît au moins la grave crise que connaît le domaine de la nuit. Je ne serai pas très long, dans la mesure où Albane Schlechten a extrêmement bien décrit la situation, de même que d'autres membres du Conseil municipal.

Je pense que c'est une branche qu'il faut vraiment prendre au sérieux. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'à l'initiative de mon département et avec l'appui du Canton nous avons établi, il y a quelques années, que l'économie culturelle et créative au sens large – à laquelle appartient une bonne partie du

secteur de la nuit – représentait la deuxième branche économique du canton et de très nombreux emplois. Dans le cadre des mécanismes de gestion de crise mis en place face au Covid-19, on a vu que les dispositifs existants – que ce soient l’assurance-chômage et les indemnités RHT ou l’assurance perte de gain pour les indépendants – avaient leurs limites, parce qu’une bonne partie des gens qui travaillent dans le secteur de la nuit ont des parcours professionnels qui ne correspondent pas à un travail de type fixe, mais plutôt à des mandats, des projets et des emplois temporaires. C’est ce qui fait que ces mécanismes ont clairement montré leurs limites.

Le secteur de la nuit, pour la plus grande part, n’a pas non plus eu accès aux aides fédérales en matière culturelle – sauf éventuellement pour la partie vraiment artistique du travail. Au niveau cantonal, ça a été très difficile également. C’est donc un secteur qui souffre vraiment.

De plus, du point de vue de la sécurité publique – M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pourrait aussi en parler largement, ou encore M. Gomez, responsable des parcs – il y a eu durant l’été un report de la vie festive sur l’espace public au sens large. On a vu ce qui s’est passé sur la plaine de Plainpalais, au Jardin anglais ou au parc Mon-Repos, avec des effets autant pervers – je dirais même beaucoup plus pervers – au niveau sanitaire que dans les lieux de vie nocturne habituels, puisqu’il était encore moins possible de favoriser des mesures de protection dans ce genre d’espaces.

Evidemment, les lieux de vie nocturne doivent respecter et aussi mettre en place des plans de protection. On a constaté qu’il y a eu un ou deux cas où cela n’avait pas été fait, avec des conséquences funestes en matière de contamination. Je rappelle d’ailleurs, à cette occasion, un fait parfois mal compris dans la population: le nombre des infections remonte. Il est vrai qu’il y a heureusement moins d’hospitalisations et de cas graves, mais c’est parce que, pendant l’été, la principale tranche d’âge touchée par les contaminations était celle des 20-39 ans, donc des gens qui sortent beaucoup dans l’espace public au sens large, jour et nuit, et qui – heureusement – tombent moins malades. Mais après, ils contaminent d’autres personnes! Ça se voit maintenant avec des personnes contaminées qui sont d’un âge plus élevé, et donc à plus fort risque. Par conséquent, tout le monde doit participer à l’effort collectif.

Mais de là à fermer du jour au lendemain les lieux de vie nocturne... non, ce n’était même pas du jour au lendemain, M<sup>me</sup> Schlichten a eu raison de dire que c’était d’une heure à l’autre, en quelque sorte! Le fameux vendredi, il fallait appliquer les nouvelles consignes pour le soir même. C’était extrêmement brutal. Ce qu’on regrette surtout, c’est l’absence de concertation.

La Ville de Genève a la légitimité pour appliquer la résolution R-269, pourquoi? Parce que nous nous sommes toujours investis dans le domaine de la nuit. Déjà bien avant que j’arrive au Conseil administratif, mon prédécesseur Patrice Mugny avait lancé les états généraux de la nuit, puis nous avons continué à

travailler là-dessus avec la traversée nocturne «Genève explore sa nuit» et un catalogue de revendications.

Je relève d'ailleurs, à cette occasion, que nous avons proposé au Canton de faire une coordination entre la Ville de Carouge, très concernée également, la Ville de Genève, le Canton et potentiellement d'autres communes – je pense par exemple au «Village du soir» à Lancy – pour harmoniser nos approches dans ce domaine qui est complexe, il faut le reconnaître. Malheureusement, il n'y a pas eu de réponse positive de la part du Canton. C'est un exemple parmi d'autres de l'absence de concertation que nous rencontrons parfois avec le Canton.

Je me réjouis beaucoup de voir tous ceux qui, dans cette enceinte, ont visiblement une confiance totale en moi pour que je puisse faire bouger les lignes auprès des autorités cantonales... Je ne me prête pas autant de pouvoir! Je précise d'ailleurs que ce n'est pas tant M. Apothéloz qui est concerné par cette problématique que M. Poggia. C'est clairement M. Poggia, dans son rôle de responsable de ce qu'on appelle la police du commerce et, bien sûr, de magistrat chargé de la sécurité et de la santé, qui a pris ces décisions validées par le Conseil d'Etat. Nous nous adresserons donc au Conseil d'Etat. Je pense que la résolution R-269 est un bon signal à la fois pour les milieux concernés, afin de leur montrer qu'ils ne sont pas seuls, et pour nous, Conseil administratif, dans notre démarche de nous adresser au Conseil d'Etat. Je vous remercie donc de lui réserver un accueil favorable, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous sommes saisis de deux amendements sur cette résolution. Je mets d'abord aux voix celui des Verts, exposé et défendu tout à l'heure par M. Herren.

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté par 55 oui contre 15 non (1 abstention).

**La présidente.** Le deuxième amendement émane du Parti libéral-radical et a été déposé par M<sup>me</sup> Michèle Rouillet, M. Maxime Provini et M<sup>me</sup> Alia Meyer. Comme il n'a pas été défendu par ses auteurs au cours du débat, j'en donne la teneur avant de le mettre aux voix:

#### *Projet d'amendement*

Ajouter à la résolution le paragraphe constitué de l'invite suivante: «Le Conseil municipal demande au conseiller administratif en charge de la culture en Ville de Genève de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin de trouver des solutions adéquates pour aider les milieux de la nuit.»

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral-radical est accepté par 58 oui contre 10 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 59 oui contre 14 non.

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Les actrices et acteurs de la vie nocturne se sont vu notifier des obligations de fermeture depuis le 31 juillet et n'ont pas la possibilité d'organiser des événements jusqu'au 15 novembre.

Il s'agit d'un secteur très large qui se voit mis sous cloche avec à la clé de nombreuses pertes d'emploi, des emplois déjà précaires et beaucoup de travail sur appel: barmaids, nettoyeurs, agents de sécurité, techniciennes, caissiers, vestiaires, agences de booking, artistes... Avec la fin des RHT au 1<sup>er</sup> septembre, ces personnes ne pourront plus bénéficier de ces mesures et n'ont plus de possibilités de trouver du travail.

Quel que soit le bien-fondé de cette mesure à Genève, qu'elle ait été mise en œuvre pour des raisons de sécurité et de prévention sanitaire de l'ensemble de la population, ces raisons ne justifient pas ce manque d'information et de concertation des milieux de la nuit.

Quel autre secteur économique se verrait fermer par les autorités un après-midi pour la soirée en cours de préparation? Aucun.

La balle est à présent dans le camp des autorités cantonales. Le Conseil municipal ne peut que soutenir ces actrices et acteurs de la vie nocturne, à travers leur appel à être entendu et considéré.

Le Conseil municipal encourage toutes les autorités à faciliter l'extension de la vie nocturne sur le domaine public à chaque fois que cela est possible.

La vie nocturne est un part importante de notre quotidien, elle est un pan indispensable de notre vigueur sociale, économique et culturelle; elle participe au maintien de la santé mentale et physique de personnes qui la vivent, la dansent, la créent.

Le Conseil municipal demande au conseiller administratif en charge de la culture en Ville de Genève de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin de trouver des solutions adéquates pour aider les milieux de la nuit.

Joint l'appel «A bout de souffle» du Grand Conseil de la nuit.

Résolution: soutien à la vie nocturne

# A BOUT DE SOUFFLE

## LETTRE OUVERTE A NOS PUBLICS DISPARUS

Nous, protagonistes des nuits genevoises, nous mobilisons pour lancer un cri d'alerte et dénoncer le manque de transparence et de concertation de la part des autorités cantonales dans leurs prises de décisions concernant la scène nocturne genevoise. En effet, nous, lieux culturels et festifs nocturnes, n'avons jamais été inclus.e.s dans les réflexions du Conseil d'Etat et sommes laissés.e.s systématiquement sans perspective suite aux restrictions successives qui nous sont imposées. Depuis le 31 juillet, nos établissements sont à nouveau fermés et nous n'avons toujours pas l'assurance d'obtenir, un jour, des aides financières concrètes.

## NOUS SOMMES POUR LA MAJORITÉ D'ENTRE NOUS EN TRAIN DE MOURIR.



## MOBILISEZ-VOUS AVEC NOUS

**P** ...QUE PERDURENT LES NUITS DE  
**O** ...FAIRE VALOIR NOS DROITS  
**U** ...NOS MERVEILLEUX MÉTIERS  
**R** ...NOTRE AMOUR DE LA MUSIQUE!

**IL Y A URGENCE!  
NOUS AVONS BESOIN DE  
SOUTIEN IMMÉDIAT  
POUR SAUVER LA VIE  
NOCTURNE GÉNEVOISE!**

Ce contexte inédit met en effet en péril la survie des différents act.rice.eur.x.s culturel.le.s nocturnes. Rappelons-le, derrière les murs, en coulisse, dans les bureaux et les cuisines, ce sont avant tout ces corps de métiers qui trinquent: qu'ils soient bail.aid.an.s, agent.e.s d'accueil, nettoyeur.se.s, cuisinier.e.s, technicien.ne.s, artistes, programmat.eur.rice.s, comptables, graphistes, imprimeurs ou brasseurs, pour ne citer qu'elles.eux. Tou.te.x.s les travailleur.se.r.x.s sur appel, soit une large part de nos collaborat.rice.eur.x.s, n'auront plus le droit aux RHT dès ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Sans compter que les personnes licenciées durant la crise devront prouver une recherche active d'emploi dans un secteur prêt à publier son avis de décès.



Depuis le mois de mars 2020, nous nous sentons abandonné.e.x.s par les autorités cantonales:

## M A L G R É

...notre volonté de collaborer et de nous adapter aux différentes mesures afin de protéger nos publics et nos collaborat.rice.eur.x.s.  
...nos nombreux communiqués de presse et appels à l'aide.  
Nous restons sans réponse à nos demandes de consultation, tout en regardant nos publics fêter dans l'insécurité en dehors de nos lieux sans oublier que nous demeurons le seul secteur assigné à fermeture.

Nous demandons expressément aujourd'hui aux autorités cantonales de considérer l'urgence de notre situation en nous impliquant dans leurs prises de décisions et en nous recevant pour établir ensemble une perspective pérenne qui puisse sortir de la crise notre secteur à l'agonie. Sans actions adaptées de la part des autorités cantonales nous n'aurons – pour la plupart d'entre nous – pas d'autre choix que de fermer définitivement nos portes.

Audio, Cave 12, Champmêlé, Chez Jean-Luc, Club Chat Noir, Java Club, Motel Campo, L'Abri, L'Ecurie, L'Industrie, L'Usine, La Ponderie (Kaggle), La Gravière, La Malibou, Le Pachinko, Le Rez-Usine, Le Terreau, Le Wagon, Le Walden, Le Wanderbar, Le Zoo, Les 4 Coins, Maison Balki, Maison Hobo, Mambo Club, Moulin Rouge, Senti Club, Urgences Disk, Village du Soir, Westamie. Avec le soutien de 200, 360 Fever, 7thara, A La Pointe, Anita Krippis, Antigal Festival, APRH Records, ARVe, AS&M, Association BPM, Aubé, Audrey Danza, Awka, Baroko Jewels, Bique, Black Lemonade, Radiohow, BlackSpace, Bongo Joe, Bony Fly, Bowmore, Boyindacornet, Brainwaves, Celline, Central Rotos, Chateau Ghetto, Chateau, Chapel Records, Chien Bleu, Chloé Martinez, Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, Cosmokol, Crowdpleaser, Daehlsund, Danse macabres, Daria, David Armada, DESIR, Di Chis, Dimsum, DJ 3 Points, DJ Bitte, DJ Bink, DJ Del Patio, DJ Gerty Gerts, DJ Herzo, DJ Jaune, DJ Kemar, DJ Lil Jeece, DJ La xiste A, DJ Max T, DJ Premis, DJ Reef, DJ Reaz, DJ Sun, DJ Tack, DMT, Dick Lover, Dynamic Range, EasyVik, Ears, Electron Festival, Endurance Records, Ethyo age, Fédération Genevoise des Musiques de Création (FM.C), Fernexca, Festival de Fête, From Disco à Disco, Gabriela, Garance, GODAMN, Goleadabanna, Greta Gratos, Grise, Haus of Genevagas, Hendrik van Boetzelaer / Opuswerk, Infected Records, Jaron, Jean Obuchowicz, Jean Jalle, Jeremy Sumets, Kay Rabone, Kino Agency, L'ARVe, L'Eclair, L'Établi, La Bâtie Festival, La Brownie, La Forêt, Larzylife, Le Jardin, Le Kraken, Le Réservoir, Les Babouins International, Les Créatives, Lionel Stéphane D, Littlehouse Records, Malki, Mangogale Music, Mapping Festival, Mirqaj, Marlon, METEO, Mimesic, Miki, Mos Epa Festival, NAES, Narnou, Nemelka, Nilou, Nina Nana, Nûfrika, Nva, Odium District, Ozady, Pastram, Patrick D., Peledion, PipaPala Festival, Platinie Collective, Pornopolis, Prince de Sikkhale, Puma, Ramon & Reda, Régis, Résilience Someres, Rhythm Tactics, Redig, Redosaurus, Rohr Ki, Roosevelt Records, Rorschach Records, Rude Boys From Outer Space, Rudelbuns, Secret Society, Se-Te-Ve, Statement, STRB, Tania, Tasty Event, Technoemo, Temps des Nuits, The Blue Laser, TheseShaps, Oyster Bar, Taguan, Tropical Blue, Tshishi, Master Clash, Universal Sounds, SND, Valentino, Volt Bar, Wav33, Wav\_909, Witold, Yankov

→ vienocturneabouteosouffle.ch

**5. Motion du 8 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Projet des Vernets: pas de travaux avant la réponse de la justice» (M-1554)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Conseil municipal a voté le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-415, «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine» lors de sa séance du 22 juin 2020;
- que la conseillère administrative M<sup>me</sup> Frédérique Perler a affirmé dans un communiqué du 23 juillet sa volonté de négocier avec le Canton plusieurs aspects du projet;
- qu'un recours a été déposé contre les autorisations délivrées pour ce projet par plusieurs associations, mais que l'Etat et le groupe Losinger Marazzi ne se sont engagés à retarder le démarrage des travaux que jusqu'au 30 septembre 2020;
- que le projet des Vernets ne satisfait pas plusieurs exigences légales et réglementaires (LCI, RGL, LACI), notamment:
  - a) le vide d'étage de 250 cm au lieu de 260 dans des logements d'une grande profondeur;
  - b) une surface trop petite de nombreuses chambres, inadaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR);
- que de nombreux loyers LUP sont déplafonnés;
- que l'alignement d'arbres dans la rue François-Dussaud n'est actuellement pas résolu,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir pour que tous les travaux, y compris l'abattage des arbres et la démolition des bâtiments existants, ne puissent pas commencer avant le jugement final des tribunaux saisis par le recours déposé sur ce projet.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous propose d'accepter ce soir la motion M-1554 intitulée «Projet des Vernets: pas de travaux avant la réponse de la justice» par un vote sur le siège. En effet, le temps

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1004.

## Motion: suspension des travaux du projet des Vernets

presse. L'engagement de l'Etat et du groupe Losinger Marazzi est de ne pas commencer les travaux avant la fin du mois de septembre; ils pourraient donc, théoriquement, débiter dès octobre.

Nous sommes convaincus de la nécessité de construire les logements. La pénurie est réelle et il faut pouvoir répondre aux besoins prépondérants de la population. Mais nous sommes aussi convaincus que le projet des Vernets n'a pas la qualité souhaitable pour un projet de cette envergure, notamment au niveau de la qualité urbanistique, puisqu'il prévoit une densification extrêmement forte, mais aussi au niveau de la qualité des logements prévus, de l'espace public et des infrastructures sociales – principalement en raison de leur situation – telles l'école, la crèche, la maison de quartier. Nous avons également constaté que certaines exigences légales et réglementaires n'étaient pas respectées dans le projet actuel. Nous pensons donc que celui-ci peut et doit être amélioré.

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-415 intitulée «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine» au Conseil administratif au mois de juin 2020. Merci aussi à M<sup>me</sup> Perler d'entrer en négociation avec l'Etat sur certains points du plan localisé de quartier (PLQ). Pour nous, d'autres aspects devraient également être abordés dans ce cadre, comme la question des loyers de logements d'utilité publique (LUP) déplafonnés et la surface des chambres trop petite pour les personnes à mobilité réduite. Des études sur l'ensoleillement des appartements ainsi que sur la chaleur dans les cours devraient être menées.

Chères et chers collègues, vous avez tous reçu un document de la part du Collectif d'associations d'habitant-e-s de quartiers de Genève qui mentionne encore bien plus d'aspects différents. Nous sommes d'avis qu'il est utile, dans cette situation, que la Ville intervienne pour que tous les travaux, y compris l'abattage des arbres et la démolition des bâtiments existants, ne puissent commencer avant le jugement final des tribunaux saisis par le recours déposé contre ce projet. Il est tard, oui, mais évitons un fait accompli! Une fois les arbres abattus, on ne pourra plus chercher à les maintenir. Il y a maintenant une procédure juridique en cours. Le tribunal statuera sur l'effet suspensif ou non du recours.

Mais l'aspect chronologique n'est pas uniquement de caractère juridique, il est aussi politique – et la Ville a son rôle à jouer, quelle que soit la décision prise au niveau juridique. Elle est concernée au premier plan, puisque le quartier des Vernets va se développer sur son territoire. Nous souhaitons que la Ville puisse jouer un rôle actif et responsable par rapport au développement de ce nouveau quartier, que nous aimerions beau et agréable à vivre pour ses habitants. Nous vous invitons donc à accepter l'entrée en matière sur la motion M-1554.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 26 non.**

**M. Vincent Schaller** (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra la motion M-1554. Au nom de mon groupe, je souhaite rappeler – on en avait déjà parlé lors d'une séance précédente – quelques défauts du projet de construction sur la parcelle de la caserne des Vernets qui me choquent plus que d'autres. Ces défauts sont nombreux, mais il y en a certains qui sont assez extraordinaires! L'un des défauts que je trouve inadmissible, c'est les surfaces de bureaux que l'on va construire sur cette parcelle ultra-dense: 11 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux, alors que, comme nous le savons, le Canton va de record en record en termes de surfaces de bureaux vides. Nous en sommes aujourd'hui aux alentours de 400 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux vides! 400 000 m<sup>2</sup>, qu'est-ce que c'est? Pour vous donner une idée, Mesdames et Messieurs, c'est vingt fois la tour de la Radio Télévision Suisse (RTS) à Genève.

Dans une prochaine motion que nous voterons en urgence, la M-1552, il s'agira d'engager un délégué à l'économie pour que la Ville trouve des occupants à ces 400 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux vides. Vous comprendrez qu'il paraisse assez incroyable, dans ce cas-là, de vouloir créer un poste de délégué pour trouver des occupants aux 400 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux vides tout en construisant 11 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux supplémentaires sur la parcelle des Vernets! Voilà pour le premier défaut du projet des Vernets que je voulais souligner.

Le deuxième – qui est absolument inadmissible – c'est l'école primaire planifiée un peu à la va-vite sur un terrain initialement destiné à être le parc de cet ensemble. Les enfants se retrouveront à l'ombre d'une tour de 86 m et ils resteront à l'ombre des immeubles – tantôt de la tour, tantôt des immeubles d'en face – toute la journée. Moi qui suis attaché à la qualité de l'instruction publique, je trouve sérieusement la planification de cette école à cet endroit absolument inacceptable! Il y a 450 hectares alentour, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), ne me dites pas qu'il fallait mettre l'école primaire dans la cour intérieure de ce projet immobilier!

Et puis, il y a l'histoire des plafonds abaissés. Je vous raconte l'histoire, Mesdames et Messieurs: Il était initialement prévu que les immeubles aient 33 m de hauteur. Or les promoteurs ont appris du Service d'incendie et de secours (SIS) que des immeubles de plus de 30 m de haut devaient être équipés de façon particulière, selon des normes de sécurité un peu plus strictes. Et donc, au lieu d'enlever un étage à leur projet – 33 m de haut, c'est dix étages –, ce qui aurait évidemment déséquilibré leur plan financier, ils ont décidé de garder les dix étages, mais d'enlever 10 cm de plafond à chaque appartement et 1,5 m dans le hall d'entrée. C'est de la science-fiction! Je n'arrive pas à croire qu'on planifie encore des constructions de cette manière de nos jours!

Ce projet a donc trop de défauts – et des défauts absolument réhibitoires. Je rappelle que la parcelle concernée appartient à l'Etat de Genève et qu'il n'est

## Motion: suspension des travaux du projet des Vernets

pas du tout trop tard pour que ce dernier change son fusil d'épaule et réfléchisse une seconde fois à ce projet immobilier. Par conséquent, l'Union démocratique du centre souhaite que la population puisse se prononcer à nouveau. Dans l'intervalle, nous voterons la motion M-1554 qui demande la suspension des travaux du projet des Vernets dans l'attente d'une décision judiciaire.

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). J'entends bien les préoccupations de mon préopinant; elles sont tout à fait valables et je peux les comprendre. Cependant, je m'interroge sur les compétences que nous avons ici, au niveau du Conseil municipal, pour nous prononcer sur le plan directeur de quartier (PDQ) du PAV. Nous n'avons strictement aucune compétence légale pour nous prononcer là-dessus! C'est un problème de l'Etat et uniquement de l'Etat. En outre, il faut quand même reconnaître que ceux qui contestent aujourd'hui la validité de ce projet sont en retard de plusieurs guerres. S'il fallait réagir, c'était beaucoup plus tôt et en amont, avant d'être à la veille de planter le premier clou – ou, du moins, d'enlever le premier clou, car il faudra démolir la caserne pour construire ensuite sur cette parcelle. Je suis donc un peu surpris par ce combat d'arrière-garde qui n'a aucun sens à mes yeux, à part peut-être pour se faire un peu de publicité... Mais c'était bien plus tôt qu'il fallait agir!

J'en viens maintenant au recours auprès de la justice. Il est vrai que la justice en a été saisie, mais l'autorisation de construire est en force et l'effet suspensif a été totalement levé: il n'y a pas d'effet suspensif sur ce chantier. S'il n'a pas encore démarré à ce jour, c'est uniquement parce que le promoteur ne voulait pas commencer les travaux avant qu'il y ait une décision de justice. On voit déjà qu'il y a une volonté de consensus de sa part: il attend la décision de justice définitive pour envoyer les bulldozers.

De plus, venir aujourd'hui avec une telle motion pour demander le blocage du projet, je trouve cela un peu inconscient! En effet, on parle ici de logements sociaux et je pense que le président encore en exercice – mais je ne sais pas s'il l'est toujours – du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est le premier concerné. Cela a été dit: il s'agit de coopératives d'habitation et d'écoles. Vous voyez bien, chers collègues, que l'engagement qui est là-derrrière est tout de même important! Si on y change la moindre chose – même s'il est vrai qu'on peut s'interroger sur l'affaire des plafonds rabaissés – le projet ne se fera pas! Il faut être conscients du fait que, si on touche à la moindre pièce, au moindre volume, le projet va s'arrêter là, parce que les promoteurs n'auront plus les capacités financières pour engager les travaux. C'est quand même une lourde responsabilité!

Aujourd'hui, la population genevoise est demanderesse de logements. On ne peut pas l'abandonner comme ça au dernier moment en se disant, pour faire un

coup politique, qu'on va arrêter tous les travaux et stopper la création de logements par des coopératives – il s'agit de logements sociaux, je le répète – ainsi que la création d'écoles.

L'aubaine, dans tout ça, si je puis dire – car il y a des aspects positifs en toute chose –, c'est que cet exemple de promotion immobilière qui ne correspond peut-être plus à l'air du temps, soyons clairs là-dessus, nous donne l'occasion de réfléchir. C'est plutôt sur ce plan que le débat devrait être lancé, afin qu'on réfléchisse dès aujourd'hui au futur, à la manière dont on va élaborer nos PLQ et construire à Genève pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, des habitants. Je pense qu'on en a ici l'opportunité – mais ce combat d'arrière-garde sur les Vernets ne sert strictement à rien, je vous le répète, chers collègues. Selon moi, c'est envoyer un message trompeur à la population. Réfléchissons plutôt au futur, car nous sommes une nouvelle équipe au sein du Conseil municipal et le futur nous appartient!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je partage tout à fait ce que vient de dire M. de Kalbermatten. En effet, il y a quand même une contradiction – voire plusieurs contradictions – dans cette motion. Certains ici réclament à cor et à cri des logements mais, quand on les construit ou qu'on veut les construire, ils s'y opposent! Ne nous y trompons pas: si, par malheur, la justice devait prolonger l'effet suspensif du recours et finalement bloquer le projet, c'est 1500 logements qui passent à la trappe! Et 1500 logements sociaux! Car ce sont tous des logements locatifs et tous des logements sociaux. Je m'adresse ici à Ensemble à gauche, Madame la présidente. Je crois que c'est complètement déraisonnable! Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous ne pouvez pas dire que vous voulez absolument construire des logements sociaux puis, au moindre problème, mettre un grain de sable dans la machine pour vous y opposer! Une telle attitude n'est pas du tout cohérente. Et ce qu'il y a de grave, à mes yeux, c'est que vous ne vous en rendez même pas compte!

Je vous rappelle que la FVGLS, qui est le bras armé de la Ville de Genève pour construire du logement, est partie prenante dans ce projet, puisqu'elle va construire 284 logements de type HBM (habitations bon marché) que vous réclamez à cor et à cri. Ce projet a été discuté, puis accepté. Cela représente des années de gestation! Je n'ai pas fait le compte, cependant c'est au moins six ou sept ans, voire plus. A Genève, dans le meilleur des cas, il faut six ou sept ans – mais plus souvent quinze ans – pour réussir à faire sortir de terre des logements.

En l'occurrence, on n'a pas affaire seulement à des investisseurs institutionnels, puisqu'il y a la FVGLS, la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) – qui est la plus grosse coopérative de Genève –, la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), la coopérative de logements pour personnes en formation Ciguë

et la Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle (CIEPP), à savoir la caisse de retraite des entreprises romandes. Sont aussi impliqués dans ce projet des investisseurs institutionnels qui ne font pas que du logement bon marché dans la catégorie HBM uniquement: la Mobilière, qui fait également du logement locatif de type habitation à loyer modéré (HLM), et même Swiss Life AG, qui veut construire la tour probablement pour y installer un hôtel. Ce ne sont donc pas des bureaux vides! C'est un hôtel!

De plus, il y aura au rez-de-chaussée de tous ces bâtiments des locaux à prix abaissés pour la Genève culturelle, justement! Pour les artistes, pour tous ceux qui réclament de tels locaux! Il ne s'agit donc pas de locaux vides.

Par ailleurs, c'est bien gentil d'évoquer la pétition P-415, mais elle ne venait pas vraiment des habitants du quartier! Elle a été lancée par vos milieux de gauche depuis la maison de quartier de la Jonction, où toute l'équipe d'Ensemble à gauche travaille depuis vingt ans! Or la Jonction est à côté des tours de la Ville de Genève, ça n'a rien à voir avec le quartier des Acacias! Ce n'est donc pas les habitants du coin qui sont les auteurs de cette pétition. La maison de quartier des Acacias a été consultée dans le cadre du projet des Vernets et elle l'a approuvé. Alors, c'est un peu facile de vouloir faire de l'opposition sur ce plan!

A présent, parlons de l'école. Sur ce point, M. Schaller a raison: elle n'aurait pas dû se trouver là. Mais qui l'a imposée à cet endroit? Eh bien, c'est M. Pagni! Et il est de quel parti, déjà? Rappelez-le-moi, Madame la présidente! Il a donc imposé cette école à cet endroit, ce qui enlève de l'espace à l'intérieur du périmètre en question. Ou plutôt, il ne l'a même pas imposée, puisque vous l'avez votée, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! C'est évidemment passé à travers une proposition du Conseil administratif, la PR-1283, que vous avez examinée en commission et acceptée telle quelle.

Cette école occupera un immense espace; je pense qu'on aurait pu faire autrement en l'installant ailleurs. Cela pose effectivement un problème, dans le sens qu'elle enlèvera entre les immeubles beaucoup d'espace qui aurait pu être mis à la disposition de la population, comme c'était prévu au départ. Ma foi, à un moment donné, on arrive à un certain compromis... Et vous avez accepté ce compromis ici, dans cette salle, Mesdames et Messieurs! C'est un peu trop facile de vouloir revenir en arrière maintenant!

Je vous rappelle que c'est l'Etat qui est propriétaire de ces terrains. L'Etat a été assez exigeant: pour se rembourser non pas de la démolition de la caserne – car elle sera à la charge des promoteurs – mais de l'installation de ses nouveaux locaux ailleurs dans le canton de Genève, il veut se faire rembourser à travers le droit de superficie assez cher qui conditionne d'emblée le plan financier. Voilà la raison de l'élaboration de ce projet d'école au bout de la cour. Je rappelle également que le PLQ a été accepté sans être contesté, à l'époque.

Mais voilà qu'au moment du transfert de la caserne des Vernets un référendum a été lancé! Et par qui? Par Ensemble à gauche, de nouveau! Et qu'a répondu la population? Elle a rejeté ce référendum et a donc approuvé le plan d'aménagement des Vernets avec ses bâtiments. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, il est trop tard pour le contester.

Ce n'est pas comme ça qu'il fallait procéder, il fallait intervenir au début du projet si vous y étiez opposés. Vous demandez des logements sociaux à des acteurs institutionnels et c'est ce qu'ils font ici! Mais maintenant, vous leur mettez des bâtons dans les roues... Vous n'êtes pas logiques! Nous refuserons évidemment la motion M-1554.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). M. Sormanni se trouve quand même dans un petit conflit d'intérêts, avec cette affaire, puisqu'il siège au conseil de fondation de la FVGLS. Mais voilà... Je serai plus brève que lui. Bien sûr, comme d'autres l'ont dit avant moi, il y a une question de fond et une question de forme. Si nous souhaitons effectivement un projet à taille humaine aux Vernets, la situation n'en est pas moins compliquée et nous le regrettons. Evidemment, il faudrait attendre que la justice tranche avant de démarrer les travaux, il y a une logique à cela. Or il s'agit d'une décision de justice qui ne doit pas se jouer au niveau politique, c'est pourquoi les Verts s'abstiendront lors du vote de la motion M-1554 tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Je serai assez brève, puisque M. Sormanni a déjà évoqué la plupart des points que je voulais soulever. On voit vraiment que les représentants d'Ensemble à gauche sont de mauvais perdants! Déjà en 2018, ils étaient contre la loi L 12052 modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier PAV et contre les projets y relatifs. Or cette loi a été votée en 2018 et je rappelle qu'elle a été acceptée par 61% de la population. Il est donc un peu facile que des associations qui s'autoproclament écologistes ou qui se nomment le Collectif d'associations d'habitants et de quartiers, qui a déposé la pétition P-415, ou l'Association des habitants des Acacias (AHA), qui a déposé le recours contre le projet des Vernets, fassent recours contre le projet des Vernets. D'ailleurs, ce ne sont certainement ni des habitants des alentours ni des écologistes, mais les différents mouvements d'Ensemble à gauche, il faut le dire!

On a donc affaire ici à un projet très important qui a été voté de façon démocratique par la population. Je rappelle que le PAV représente 12 400 logements et 6200 emplois. C'est un sujet qui a fait couler de l'encre, dont on a beaucoup parlé et qui a donné lieu à des débats avec toutes les personnes consultées en concertation depuis des années et des années. Ce projet a été étudié et, aujourd'hui, il

est entré en force. Par conséquent, le constructeur peut commencer les travaux demain. Quant au recours déposé par Ensemble à gauche, je signale que la justice a déjà tranché et que le tribunal a déclaré qu'il ne pouvait y avoir d'effet suspensif. On a ainsi l'impression d'être face à des personnes obstinées qui ne veulent pas tenir compte de notre fonctionnement démocratique, qui reviennent à la charge – tout ça pour l'association Sauvons nos arbres! Mais enfin, il faudrait savoir un peu raison garder!

On a de beaux projets dans le canton et en ville de Genève. Si, chaque fois qu'il faut abattre un arbre, on fait passer à la trappe des projets absolument vitaux pour la Ville et le Canton, ça ne va plus du tout! Après, on va nous parler des insectes et des batraciens, comme tout à l'heure – comme si les batraciens étaient dans les arbres à minuit ou à 1 h du matin au mois de janvier à Genève! Je le répète, je crois qu'il faut raison garder.

Le projet des Vernets a été étudié pendant des années et il est entré en force. Il y a eu trois longs débats là-dessus, ça n'a pas été un sujet facile, comme toujours à Genève... On a débattu des pourcentages de logements en propriété par étages (PPE) et de logements sociaux, on est arrivés à un accord. Et voilà qu'Ensemble à gauche remet tout en cause! Trop, c'est trop! Ce parti nous a déjà fait le coup avec l'association «La tour, prends garde!»: un magnifique immeuble bien pensé, juste derrière la gare, avait été voté par ce plénum... Eh bien non, un immeuble de six étages plus rez, c'était une tour! Les habitants ont alors fondé l'association «La tour, prends garde!». Ça suffit, ces agissements d'une frange de la population qui ne respecte pas nos structures démocratiques! Il faut donc dire non à la motion M-1554.

**M. Olivier Gurtner (S).** La motion M-1554 qui nous est soumise ce soir pose effectivement de bonnes questions. On en a déjà parlé: absence de verdure, problèmes d'ensoleillement, un parc voté qui n'a été nulle part mais qui surgit par miracle sur des images de synthèse... Il y a de vrais tours de magie, dans le projet des Vernets! Il faut aussi souligner l'importance de ce site. Comme l'a rappelé M. Sormanni, une grande partie des 1500 logements seront à très bas loyer, c'est important. Mais ce site tel qu'il est planifié aujourd'hui est vidé du dispositif d'accueil d'urgence, n'en déplaise aux déclarations cantonales. De plus, comme vient de le dire M<sup>me</sup> Wuest, nous sommes confrontés à un problème de forme et non de fond. Les problèmes de fond, on les a largement évoqués et ils ont été expliqués. Il faut faire attention à bien respecter la séparation des pouvoirs. Ce n'est absolument pas le rôle du Conseil municipal d'être le bras armé d'une partie impliquée dans une procédure devant les tribunaux. A chacun son rôle, à chacun sa place! Le Parti socialiste s'abstiendra sur la motion M-1554.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). J'interviens d'abord pour m'étonner du rétro-pédalage de la gauche sur un projet qui répond largement à toutes ses attentes et à tous ses programmes politiques depuis des années, comme cela a été rappelé par plusieurs de mes préopinants. Il semble urgent à la gauche de suspendre, suspendre et suspendre encore... Certains ressentent quelque chose comme une crainte quasi irrationnelle de voir grandir Genève. On veut la faire à taille humaine mais, lorsqu'on vote avec beaucoup d'enthousiasme des infrastructures culturelles ou sportives de grande envergure, où pense-t-on trouver leur public? Si vous voulez faire Genève à taille humaine, Mesdames et Messieurs de la gauche, alors faisons-la à taille genevoise: construisons un petit théâtre, une petite Comédie, un petit stade, etc. Or nous n'avons que de grandes infrastructures! Nous votons tout à taille internationale, nous faisons tout pour beaucoup de monde, parce que nous serons bientôt 1 million d'habitants. Votre attitude est absolument contradictoire!

Ce qui surprend le plus le Parti libéral-radical, c'est qu'à la tête de la Fondation PAV il y a le Vert Robert Cramer, dont on ne peut quand même pas dire qu'il soit un antiécologiste de base... Si vraiment votre préoccupation première est de savoir s'il restera encore des arbres sur le périmètre du PAV, Mesdames et Messieurs, nous vous encourageons vivement à organiser des assises à ce sujet en interne au sein de l'Alliance de gauche élargie, afin de régler vos problèmes entre vous au lieu de déposer des motions au Conseil municipal pour faire du blocage absolument stérile, simplement pour faire parler de vous et vous sentir exister. C'est bien dommage!

Nous pensons qu'il faut avancer, que Genève doit grandir, que Genève doit rayonner et que ce projet est un bon projet. Nous sommes absolument confiants dans le fait que Robert Cramer trouvera les solutions qui pourront vous satisfaire – et peut-être même nous satisfaire!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'apporterai juste deux ou trois petits compléments à ce débat, car je pense que c'est utile. J'ai entendu dire tout à l'heure que ce projet n'était pas conforme aux lois de la République. Je le conteste formellement. C'est totalement faux! Tout a été respecté et tout est conforme. Prétendre le contraire, c'est dire des mensonges!

Quelqu'un a parlé de la hauteur des plafonds prévue dans les nouveaux immeubles. Elle est conforme à la loi! La loi prévoit certaines hauteurs de plafond minimales et, tant qu'on les respecte, on est dans la légalité! En tout cas, on voit bien que certains n'ont même pas examiné les plans ni la maquette qui a circulé pendant pas mal de temps dans la République. Les appartements seront superbes, bien orientés et lumineux. Je vous assure, Mesdames et Messieurs, que l'Etat a bien vérifié que toutes les normes étaient respectées, y compris celles pour les handicapés.

## Motion: suspension des travaux du projet des Vernets

Alors, prétendre que ces logements seront étriqués et que les normes pour handicapés ne seront pas respectées, cela revient en fait, Mesdames et Messieurs les auteurs de la motion M-1554, à accuser votre magistrat – enfin, en tout cas un magistrat proche de vous, M. Hodgers – de ne respecter ni la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) ni la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Je pense que vous faites faux en affirmant des choses inexactes, tout ça pour jeter le trouble et mettre des gens de votre côté! Je crois qu'il faut de temps en temps savoir raison garder.

L'Etat est là pour vérifier que les normes fixées et inscrites dans les lois – notamment la LCI – soient bel et bien respectées. Il y a des normes comme les mètres carrés de surface et les largeurs de couloir qui doivent être respectées, justement en fonction des handicapés. Il en va de même pour les normes de protection incendie, évidemment, ainsi que pour les hauteurs de plafond et l'isolation des bâtiments. Ce sera d'ailleurs – cela devrait quand même vous intéresser – la première cité à Genève à correspondre à ce qu'on appelle la société à 2000 watts. Aucun autre quartier ne répondra à ces normes-là! Pour ces raisons, j'invite le plénum à rejeter la motion M-1554.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Mesdames et Messieurs, bien que mon expérience dans le domaine de la politique m'ait donné la conviction que Genève était une mini-république bananière, je demeure persuadée d'une chose: aussi longtemps qu'une décision finale n'a pas été rendue par une juridiction dans un dossier tel que celui-là, je doute fort qu'il faille déposer ce genre de motion pour éviter que les principes légaux ne soient violés. Je n'imagine pas un chantier démarrant avant que l'autorisation de construire ne soit en vigueur. Alors, tout ce bla-bla et toutes ces longueurs me paraissent totalement inutiles!

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Ecoutez, chers collègues, je ne vais pas vous dire oui ou non, non ou oui sur cette motion. Simplement, il faut réfléchir un peu plus techniquement! M. Alain de Kalbermatten a très bien exposé certains points. Je vous signale que les hauteurs de plafond des appartements sont variables selon les constructions. Il n'y a pas de règle fixe. On peut faire un plafond avec une moyenne de 40 cm en hauteur (*sic*), ou encore un peu plus bas ou un peu plus haut... Si ça peut faciliter certains projets, pourquoi pas?

J'ajoute que les logements du projet des Vernets sont à but social. On me répondra: «Oui, mais ce n'est pas une raison pour faire des cages à lapins!» Mais ça ne se fait plus! Je suis moi-même locataire d'une société coopérative à loyer social et je me trouve très bien dans mon logement. Actuellement, on construit très bien! Même s'il y a de petites carences pour les handicapés, on peut toujours les pallier par la suite en faisant quelques aménagements.

Je pense que l'urgence – mais ça n'engage que moi – est de créer des logements. Tout le monde en réclame! Il faut faire des logements sociaux à loyers modérés, parce que le train de vie actuel est assez moche, disons le mot, pour ne pas utiliser de termes scientifiques... Tout le monde est poussé vers la précarité; même les personnes qui gagnaient 15 000 francs par mois et qui se retrouvent maintenant avec un salaire de 8000 francs ne s'en sortent plus. Oui, ça fait sourire, hein! Quant à ceux qui ne touchent que 4000 francs... Eh bien, c'est comme ça! On a donc besoin de construire des logements, et on le sait.

On a la possibilité ici de construire rapidement, alors que les demandes de gens qui cherchent un logement se comptent par milliers. Ces immeubles ne seront pas, comme pourraient le penser certains de la gauche, des aspirateurs à émigrés ou je ne sais quoi de ce genre. Non! Ils sont simplement destinés aux résidents genevois, qu'ils soient grecs, polonais, espagnols, portugais... Il en faut pour tous! On est à Genève, on se tient les coudes et on construit pour que tout le monde ait un logement tout à fait honorable et pratique.

Dans le cas présent, je vois que c'est bien conçu. Quelques bureaux ont été prévus – peut-être un peu trop, je suis d'accord, mais il y aura toujours la possibilité de faire des changements – ainsi que des commerces et une école. Cette école sera un peu à l'ombre, mais que voulez-vous? On se trouve au centre-ville! On est pour la ville... Eh bien, elle a ses avantages et ses inconvénients! On aura tout ce qu'il faut à proximité, puisque tout sera confiné dans ce périmètre, si vous me passez l'allusion... Sur ce, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté vraiment religieusement et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Encore une heure et demie à débattre!

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, je vais d'abord me concentrer sur l'invite de la motion M-1554 pour laquelle M<sup>me</sup> Studer a demandé le vote sur le siège. Ensuite, je vous ferai part de quelques éléments de réponse, puisque j'ai été interpellée sur plusieurs points.

Cette motion demande que le Conseil administratif intervienne pour que tous les travaux du projet des Vernets ne puissent commencer avant le jugement final des tribunaux. Je rappelle que le Conseil administratif travaille et se prononce dans le cadre d'un Etat de droit. Lorsqu'un recours est entre les mains de la justice, nous entendons respecter la séparation des pouvoirs. Dans le cas présent, nous attendrons donc sereinement la décision des tribunaux. C'est eux qui devront se prononcer, non pas le Conseil administratif. Pour cette raison, ce dernier ne sera pas en mesure d'intervenir à la place de la justice pour que les travaux des Vernets ne commencent pas avant le jugement.

## Motion: suspension des travaux du projet des Vernets

Je passe aux autres éléments. J'ai entendu dire, par la voix de M. de Kalbermatten, qu'il s'agissait maintenant de réfléchir au futur. Ces propos ont une forte résonance aujourd'hui, puisque le projet des Vernets suscite beaucoup de déception et d'émotion. Je comprends bien cette déception et je comprends aussi que ce soit un sujet très émotionnel mais, comme cela a été abondamment rappelé, il est un peu tard pour s'y opposer. En effet, toutes les voies légales du processus – hormis ce recours encore en suspens – ont été respectées. Le Conseil municipal avait accepté le PLQ, il n'y a eu aucun recours et la population a accepté que le projet PAV se fasse.

Au niveau des exigences légales, ni la Ville de Genève ni même la population n'ont plus la possibilité d'agir. Il faut donc essayer, autant que faire se peut, d'utiliser la marge de manœuvre dont nous disposons pour améliorer la qualité du projet. Avant de vous dire ce que je suis en train de faire avec l'appui du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, je vous rappellerai qu'à l'époque où ce PLQ a été voté, en 2018 – et je répète que personne n'a fait recours à ce moment-là –, il y avait une forte pression pour que l'on réponde à la demande de logements. La vision qui prédominait était de construire du logement absolument, sans se préoccuper de l'urgence climatique – comme cela se fait depuis à peu près une année – ni de la qualité paysagère des projets. La bonne nouvelle, c'est que ces préoccupations émergent maintenant et que l'Etat comme les communes devront désormais les prendre en compte, quels que soient les projets.

Voilà où on en est aujourd'hui avec le projet des Vernets. Qu'a fait le nouvel exécutif de la Ville de Genève depuis son entrée en fonction? Nous avons demandé au Conseil d'Etat quelles étaient les marges de manœuvre dont nous disposons pour améliorer le projet et y apporter de la qualité. A cet égard, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, sachez que c'est la Ville qui financera les nombreux aménagements que nous prévoyons – si nous y arrivons! Il y a une volonté de planter beaucoup plus d'arbres dans la rue François-Dussaud pour accroître la végétalisation de ce périmètre. Il s'agit d'un quartier où il ne sera pas possible de circuler en voiture, je le rappelle.

Ma volonté et celle du Conseil administratif est d'améliorer le projet des Vernets en favorisant la construction d'un parc public sur le parking de la patinoire, conformément à ce que demande la motion M-1462 déposée auprès du Conseil municipal. Ce sera un lieu idéal et précieux, parce qu'il sera en pleine terre. Nous voulons également améliorer la rue François-Dussaud et la rue Hans-Wilsdorf, tenter de végétaliser au mieux le périmètre et faire en sorte – notamment à travers la voie verte et la circulation de l'Aire et de la Drize – que ce quartier devienne le plus agréable possible. Tout cela est actuellement en cours de négociation. Je vous tiendrai très volontiers au courant de l'avancement de nos efforts en commission, si nécessaire, ou directement devant le plénum.

J'aimerais rappeler ici que la Ville peut agir uniquement dans un cadre légal et contraint lié à des votes populaires. Avec le PAV, il y a quand même des enjeux importants en matière de logement. Il y a surtout eu des accords conclus et une loi ad hoc – la loi PAV L 12052 – qui a été promulguée. Certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont aussi rappelé l'existence de la Fondation PAV qui s'occupera de l'échange des terrains. Une partie de ce grand projet nous échappe, puisqu'elle se passe au niveau cantonal; mais la partie qui concerne la Ville de Genève, je m'y suis attelée avec mon département pour essayer d'améliorer à la fois ce projet des Vernets et les futurs PLQ, afin qu'on ne se retrouve pas face à des blocages tant au niveau politique qu'au niveau populaire. Je vous remercie de votre attention.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 24 non contre 13 oui (35 abstentions).*

**6. Motion du 8 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Isabelle Harsch et Luc Zimmermann: «Nomination d'un délégué économique pour une économie forte en Ville de Genève» (M-1552)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Ville de Genève se dirige vers des difficultés économiques liées notamment à la crise du Covid-19 avec une baisse, annoncée, drastique de ses recettes fiscales parallèlement à une demande en augmentation des prestations sociales;
- les bureaux et locaux se vident chaque année. En 2019, on a atteint un nombre record en la matière. A Genève, 337 818 m<sup>2</sup> de surfaces étaient disponibles à la location ou à la vente au 1<sup>er</sup> juin 2019. Ce chiffre, en hausse de 8,7% par rapport à 2018, est un record depuis 1985, date des premiers résultats disponibles. L'essentiel de ces surfaces vides – 234 478 m<sup>2</sup> – est constitué de bureaux. La Ville de Genève regroupe 42% des surfaces vacantes du canton et 50% de celles de bureaux (source: OCSTAT);

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1005.

## Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

- l'exode de la ville de Genève des acteurs phares de la place financière genevoise continue et se confirme (après la banque Pictet à Carouge, Lombard Odier a annoncé son départ pour Bellevue d'ici deux à trois ans);
- les commerçants sont soumis à une forte pression concurrentielle, à la fois du point de vue de la vente sur internet et du tourisme d'achat en France voisine: le nombre d'arcades vacantes en est le triste témoin;
- la crise sanitaire conduit de nombreux cafés et restaurants à faire face à des difficultés sans précédent;
- la zone industrielle des Charmilles (ZIC) est en attente depuis des années de sa valorisation;
- la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) adoptée en 2019 offre une place de choix à la Ville de Genève en Suisse et à l'étranger;
- le carcan administratif n'est pas toujours adapté à la réalité de l'entreprise;
- il est indispensable que la Ville de Genève soit proactive dans le développement de son économie;
- l'écoute, la concertation et l'accompagnement des acteurs économiques existants et la promotion économique doivent être au centre des préoccupations de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de nommer un délégué économique:

- qui sera le référent en Ville pour les entreprises, les commerçants et les autres acteurs économiques (immobilier, organismes de soutien, promotion économique cantonale, Université et HES, incubateurs, etc.) et sera en charge de la promotion de la Ville de Genève comme place économique;
- qui définira avec le Conseil administratif notamment les actions à mettre en place pour accompagner les entreprises existantes, y compris dans leur développement, et accueillir les nouvelles entreprises.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1552 est dictée par plusieurs constats qui sont inquiétants. D'abord, comme on l'a déjà dit tout à l'heure en débattant de la motion M-1554 sur le projet des Vernets, vous savez qu'à Genève les bureaux et les locaux se vident chaque année davantage. En 2019, nous avons connu un véritable pic avec un record de 350 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux vides dans le canton, dont la moitié sur le territoire de la Ville.

Autre constat: le départ de Genève d'acteurs économiques importants pour la place financière genevoise. Cet exode a commencé il y a quelques années déjà, et il continue. (*Brouhaha.*) Est-ce que je peux avoir le silence, s'il vous plaît? Après le départ d'une grande banque universelle, nous avons vu le départ d'une grande banque privée pour Carouge et, dans moins de deux ans, une autre grande banque privée de la place partira pour Bellevue – heureusement, dans ce cas-là, elle restera quand même dans le canton, mais le quartier des banques au centre-ville de Genève n'en aura bientôt plus que le nom. D'autres grandes entreprises ont quitté le territoire de la Ville pour la partie du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui se trouve hors de notre commune.

Si je parle du départ des grandes entreprises, ce n'est pas seulement parce que cela a un impact en matière d'entrées fiscales et d'emploi, mais aussi parce que cela a un effet désastreux sur la vitalité de notre centre-ville et la viabilité des commerces et des cafés-restaurants. En effet, il faut tenir compte du fait que les employés de ces grandes entreprises fréquentent à midi les restaurants situés sur le territoire de la Ville et font leurs courses chez les commerçants locaux. Ces commerçants, je le rappelle, sont déjà soumis à une forte pression concurrentielle en raison à la fois de la vente sur internet et du tourisme d'achat. Le nombre d'arcades vacantes depuis quelques années en est le triste témoignage.

Enfin, dernier constat: plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) déplorent le manque de dialogue avec la Ville et dénoncent souvent un carcan administratif peu adapté à leur réalité. Elles doivent donc être mieux écoutées.

Bref, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: face à ces constats, nous estimons que la Ville doit être davantage proactive dans son développement économique. Car les opportunités, il y en a et il faut les saisir! La réforme fiscale et financement de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), c'est-à-dire la réforme de la fiscalité des entreprises RFFA que nous avons votée l'année dernière, entre en vigueur en 2020 et place la Ville de Genève dans une situation concurrentielle à la fois en Suisse et au niveau international.

La transition écologique et les industries créatives sont aussi en plein essor. La Ville doit mieux se placer en tant que centre de la finance durable. Nous sommes gentiment en train de nous faire dépasser dans ce domaine, non seulement par Zurich mais aussi par Bâle. La concertation avec les acteurs économiques et leur accompagnement doivent maintenant être au centre de nos préoccupations.

C'est d'autant plus vrai en cette période de crise sanitaire. Nous n'avons pas encore examiné le projet de budget 2021, car nous ne disposons pas encore de ce document, mais nous savons déjà que la Ville aura des difficultés financières très importantes face à la baisse des rentrées fiscales et à une forte augmentation des prestations sociales. Nous devons pouvoir faire face de manière à assurer ces prestations, car certains de nos concitoyens rencontrent des difficultés très

## Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

importantes. Pour toutes ces raisons, nous estimons que le Conseil administratif doit être...

**La présidente.** Excusez-moi, Madame Chaker Mangeat. Est-ce qu'on pourrait au moins entendre les invites de cette motion que vous avez déposée avec vos collègues?

*M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.* Nous demandons donc la création d'un poste de délégué économique qui sera en Ville de Genève le référent pour les entreprises, les commerçants et les artisans, mais aussi pour les autres acteurs économiques et publics – immobilier, organismes de soutien, promotion économique cantonale, Université, incubateurs, etc. Ce délégué sera chargé de la promotion de la Ville de Genève comme place économique. Dans notre esprit, il travaillera de manière transversale avec tous les départements et secondera le Conseil administratif dans les actions à mettre en place pour accompagner les entreprises – y compris dans leur développement – mais également pour accueillir de nouvelles entreprises. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir cette motion que nous souhaitons renvoyer pour examen à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 49 oui contre 17 non (1 abstention).

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Pour ma part, je peux partager les constats que j'ai entendus dans la bouche de M<sup>me</sup> Chaker Mangeat au cours de sa présentation de la motion M-1552, mais pas la solution demandée! Pourquoi? Parce que la politique économique dans notre canton, c'est l'Etat qui s'en occupe, pas les communes! Les communes sont démunies en la matière et la Ville de Genève aussi, même si elle représente presque la moitié du territoire cantonal – ou plus tout à fait, puisqu'il y a maintenant 200 000 habitants sur le territoire de la Ville et 500 000 sur celui du Canton.

Je crois qu'on se trompe une fois de plus de méthode. Oui, la Ville a un rôle à jouer: avec les locaux qu'elle possède ou qu'elle loue, avec la hauteur des taxes qu'elle perçoit ou pas. Mais elle n'est pas un acteur économique en tant que tel, elle n'a aucun levier ni aucune loi pour ça. Tout à l'heure, en débattant de la motion M-1554, on a parlé du logement. Le levier du logement pour notre municipalité, c'est la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Son levier en matière d'économie, c'est la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). C'est à travers la Fondetec que la Ville peut intervenir! Elle n'a pas véritablement d'autres instances économiques pour le faire.

## Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

Je pense que c'est sur ce terrain-là qu'il faut travailler. Ce n'est pas un délégué ou une déléguée, quel qu'il soit ou quelle qu'elle soit, et quelles que soient ses compétences, qui va y changer quelque chose!

Le départ de grandes banques ou de grandes entreprises a été évoqué. Eh bien, oui! Il faudrait peut-être se demander pourquoi elles s'en vont! Mais ça, c'est une question qui concerne la politique de la Ville de Genève, il n'y a pas besoin d'un délégué économique pour y répondre. Ces banques et entreprises quittent le territoire de notre commune, certaines parce qu'elles ne peuvent pas s'étendre, d'autres parce qu'elles n'obtiennent pas les locaux qu'elles veulent. Au bout d'un moment, elles disent: «Eh bien, on quitte la ville et on va ailleurs, on construira des locaux sur des terrains où on pourra s'étendre et avoir les locaux qui nous sont nécessaires.» En l'occurrence, l'une s'en va à Carouge et l'autre partira bientôt pour Bellevue. C'est plus de 20 millions de francs de recettes pour la Ville qui nous échappent, rien qu'au niveau de la taxe professionnelle!

Mais cela, comme je l'ai dit au cours de nos récents débats, la commune a maintenant la possibilité de l'anticiper en partie. Certes, on ne peut pas tout anticiper, cependant il est désormais possible de connaître les éléments en possession du Canton, puisque l'exécutif peut les obtenir auprès de l'Administration fiscale cantonale. Evidemment, celle-ci ne sait elle-même pas tout! Si l'entreprise X, Y ou Z décide tout à coup de partir sans prévenir personne, il n'y aura bien sûr pas d'anticipation non plus de la part du Canton. Mais il y a des éléments que le Canton détient et pas les communes. Alors, utilisez cette prérogative, au Conseil administratif, puisqu'on a supprimé le secret fiscal pour les communes! Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs: on refusait aux communes – qui sont pourtant des acteurs institutionnels – le droit de consulter le registre des impôts et de savoir comment ça se passe, comment ils sont encaissés, quelles sont les anticipations possibles, quelles entreprises ont déjà annoncé leur départ. Auparavant, même ça, ce n'était pas possible! Aujourd'hui, c'est possible! Alors, utilisez cette possibilité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif!

Je crains que cela n'ait pas été fait et je crois que c'est là-dessus qu'il faut travailler avec la Fondetec, au lieu de créer un poste de délégué ou de déléguée fantôme qui se trouvera bien démuni-e quand l'hiver sera venu...

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** On peut être d'accord avec les considérants de la motion M-1552 du Parti démocrate-chrétien, puisque les éléments qui y sont donnés sont assez factuels: des bureaux et des locaux se vident, on assiste à un exode des acteurs-phares de la place financière genevoise hors du territoire de la Ville. Comme l'a rappelé M. Sormanni, il y a sans doute plusieurs raisons qui expliquent cet exode. Rappelons ici ce que nous disons toujours quand certains bords politiques veulent augmenter les impôts et faire payer davantage les riches: «Faites

## Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

attention, parce que vous risquez de faire fuir les contribuables fortunés.» Mais on nous répond alors: «Oh non, il n'y a pas de problème, Genève est si belle, on y vit si bien, l'air y est si pur...» ça, ce n'est plus tout à fait vrai, mais enfin... On les a entendus, ces arguments! Eh bien, on se rend compte que la situation économique peut se fragiliser et qu'il est possible que la Ville de Genève s'appauvrisse.

L'étape suivante, pour ces banques et ces entreprises, pourrait être de changer de canton, puisque les taxes et les impôts sont moins élevés dans le canton de Vaud. Certaines songent donc peut-être à s'y exiler... Ensuite, il y aura éventuellement des solutions pour elles dans d'autres pays! Cette parenthèse pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que les idées très optimistes de certains partis en la matière ne se confirment pas.

Pour en revenir à la motion M-1552 du Parti démocrate-chrétien, il est vrai que nous sommes assez d'accord avec ses considérants. Ce qui nous pose davantage de problèmes, ce sont ses invites: en effet, pour agir et trouver des solutions visant à surmonter les difficultés économiques de la Ville, la première idée que nous propose le Parti démocrate-chrétien, c'est de créer un nouveau poste de délégué économique! Il est pourtant évident que la création d'un tel poste impliquerait des charges supplémentaires pour notre municipalité.

Je pose la question: cette fonction-là ne relève-t-elle pas de la compétence d'un magistrat? Je pense à M. Gomez, en l'occurrence, qui est chargé du département des finances, de l'environnement et du logement. D'ailleurs n'a-t-on pas vu, au cours de ces dernières années, une augmentation exponentielle des employés au sein des départements municipaux? Les magistrats ne peuvent-ils pas s'organiser eux-mêmes pour mettre sur pied des actions en faveur de l'économie et pour promouvoir davantage l'économie en Ville de Genève?

Voilà nos interrogations au Parti libéral-radical, mais nous ne refuserons pas que cette motion soit renvoyée pour étude en commission, où ses invites seront éventuellement amendées. Enfin, la dernière question que soulève le Parti libéral-radical face à cet exode des entreprises hors du territoire de la Ville de Genève est la suivante: est-ce vraiment favoriser les entreprises que d'avoir un délégué économique chargé non seulement de les empêcher de partir, mais aussi d'en faire venir de nouvelles, alors même que l'on sait que la Ville de Genève ne fait vraiment pas beaucoup de cadeaux aux entreprises? C'est sans doute l'une des communes qui pratiquent les taxes professionnelles les plus élevées, même si Genève n'est pas celle qui a la taxe la plus haute – sans parler des impôts communaux extrêmement lourds dans notre municipalité.

Peut-être faudrait-il agir sur ces points-là, ce serait certainement plus efficace que d'avoir un pion supplémentaire qui ne ferait qu'aggraver l'usine à gaz du «toujours plus d'emplois». Je crois que les magistrats ont tout ce qu'il faut dans leurs services pour agir dans ce sens!

**La présidente.** Merci. Avant de poursuivre le débat, je répète juste que les auteurs de la motion M-1552 ont demandé son renvoi à la commission des finances.

**M. Eric Bertinat** (UDC). La motion M-1552 me plaît beaucoup, mais beaucoup! Même si c'est le Parti démocrate-chrétien qui l'a déposée... J'y trouve un vrai raisonnement et une multitude de solutions à tous nos problèmes, finalement! Prenons un exemple: on dénombre 234 478 m<sup>2</sup> de bureaux vides, et voilà que le Parti démocrate-chrétien nous propose d'engager un délégué – forcément avec une secrétaire, une salle de conférence, une belle photocopieuse, que sais-je encore... Bref, de quoi occuper 50 ou 100 m<sup>2</sup> et lutter ainsi contre les surfaces vides! C'est une solution comme une autre... Il faut la choisir! Au point où on en est, toutes les solutions sont bonnes pour essayer de caser quelque chose dans ces fameux locaux vides.

La deuxième solution me plaît encore plus: le Parti démocrate-chrétien nous invite clairement à reconnaître l'échec du Conseil administratif sur ce point. Voilà qu'il faut un coach à notre exécutif! Comme pour les stars et les vedettes de cinéma, qui doivent avoir des coaches pour garder la forme physique. Le Parti démocrate-chrétien propose donc qu'on engage un délégué économique qui vienne aider un conseiller administratif – ou peut-être les cinq – à comprendre pourquoi notre municipalité, avec ses 4400 employés et ses cinq magistrats, se trouve dans la situation problématique de ne pas savoir comment garder sur son territoire aussi bien des personnes fiscalement très intéressantes que des entreprises.

Je me réjouis d'entendre M. Gomez nous expliquer qu'il a tout fait pour que ces entreprises restent et que oui, il a besoin d'un délégué économique pour l'aider dans son œuvre – toute charitable, du reste – afin de parvenir à conserver ces acteurs fiscaux qui nous quittent en nous causant d'infinis problèmes, c'est vrai, parce que c'est eux qui paient des impôts. Toute la gauche, qui ne cesse de vouloir dépenser pour aider son électorat subventionné, a tendance à oublier cela.

Enfin, ce que nous propose le Parti démocrate-chrétien est tout à fait dans la ligne de la Ville: on aura un doublon. On aime bien les doublons, en Ville de Genève! Ça n'en fera qu'un de plus... J'ai une dernière remarque à faire – et alors là, franchement, je trouve le Parti démocrate-chrétien de plus en plus futé, je ne sais pas où il va s'arrêter: pour faire face à une crise économique, ce qu'il nous propose de faire, c'est d'engager des fonctionnaires. Voilà! On est devant une crise économique, or le choix proposé ici consiste à avoir quelques pions qu'on pourra placer dans un bureau et qui vont peut-être remonter les bretelles du

Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

Conseil administratif. Je trouve qu'il ne manque à la solution du Parti démocrate-chrétien que la potion magique! Et on devrait pouvoir y arriver... C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, à quel point on est pressés de soutenir la motion M-1552... (*Rires et applaudissements.*)

**M. Olivier Gurtner** (S). La motion M-1552 qui nous est soumise ce soir par le Parti démocrate-chrétien pose de vraies questions et développe une piste intéressante: promouvoir Genève dans le domaine économique. C'est un bon moyen de travailler sur le budget de la Ville de Genève en attirant de nouvelles ressources fiscales. Cette motion est aussi l'occasion de discuter du rôle de la Ville dans l'économie, face aux conséquences négatives de la réforme de la fiscalité des entreprises RFFA sur les finances municipales, mais surtout face à la menace de récession liée au Covid-19: on parle d'une possible baisse de 6% du produit intérieur brut (PIB).

Notre Ville de Genève doit défendre une politique de relance ambitieuse en amenant de nouvelles entreprises sur son territoire, comme le suggère le Parti démocrate-chrétien, car elles sont source de nouvelles ressources fiscales. Mais il faut aussi promouvoir un grand plan d'investissement en faveur de la transition écologique, de la rénovation des logements sociaux, de la construction d'écoles, d'infrastructures culturelles et même sportives. Les retombées pour l'économie seraient évidemment présentes grâce au projet ambitieux annoncé par le Conseil administratif pour le budget 2021, selon lequel on passerait de 130 à 180 millions de francs d'investissements par année, si nous y parvenons. La relance passe aussi par le soutien aux personnes les plus affaiblies par la crise et aux personnes précarisées, en promouvant leur pouvoir d'achat au moyen des allocations et des subventions tout en garantissant des ressources fiscales pour la Ville de Genève.

A ce propos, j'aimerais dénoncer la position de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), qui réclame la suspension de la taxe professionnelle payée par les entreprises. Mesdames et Messieurs, alors que la réforme de la fiscalité des entreprises RFFA a fait chuter les impôts des entreprises suisses, qui passent de 24% à moins de 14%, l'appétit d'ogre de la CCIG donne la nausée! Le mensonge est évident, ce que veut nous transmettre ce lobby est très clair: «Profitez, chères entreprises, de l'aide publique! Entreprises, ne payez pas votre juste part!»

Pour résumer: oui, la Ville prendra ses responsabilités en temps de crise. Oui, le Parti socialiste votera le renvoi de la motion M-1552 en commission pour étude, mais c'est donnant-donnant. J'ai envie de dire aux entreprises – mais surtout à leur lobby – de donner un message responsable, sérieux, engagé et, j'ose le dire, solidaire. (*Applaudissements.*)

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). La reconstruction économique post-Covid-19 est au cœur du projet vert. Nous devons ensemble reconstruire une économie au service de la société, qui intègre les préoccupations sociales et environnementales. Il nous faut une économie qui ait un impact direct, bénéfique, pour les personnes vivant sur le territoire genevois, une économie qui renforce le lien social et assure la justice économique. Cette reconstruction concerne tous les acteurs qui créent de la valeur, des biens, des services: les entreprises, bien sûr, mais aussi les associations, les coopératives, les indépendants.

Pour autant, les Verts se demandent si nommer un «délégué» à l'économie peut être utile pour relever ces défis. En effet, le Conseil administratif de la Ville de Genève est déjà en charge du soutien économique sur son territoire. La valeur ajoutée d'un tel délégué peut être floue. Est-ce la création d'un nouveau poste bureaucratique, qui fera doublon avec le travail du Conseil administratif? En quelle mesure ce poste soutiendrait-il le Conseil administratif? En quelle mesure entre-t-il en compétition avec lui? En outre, le périmètre d'action d'un tel délégué est à clarifier. L'économie est intégrée au niveau local, cantonal, fédéral, voire international. C'est donc à tous ces échelons qu'il faut travailler.

Enfin, petit aparté: encore plus qu'au Covid-19, les difficultés financières de la Ville sont avant tout liées aux réformes fiscales votées, comme la RFFA pour les entreprises. Il est donc étonnant que ce soit nos partenaires de la droite qui proposent la création d'un poste de délégué, alors qu'ils ont créé ce genre de problèmes qu'on ne devrait pas avoir à gérer. Si on n'avait pas voté la réforme de la fiscalité des entreprises RFFA, on n'aurait pas à se demander s'il faut avoir un délégué à l'économie.

En conclusion, les Verts soutiendront la motion M-1552, car le soutien à l'économie locale est au cœur de nos priorités – à condition que ce soutien soit juste socialement, en tout cas, et internalise les coûts environnementaux. Nous devons donc travailler ensemble, pour préciser les invites et les modalités d'action à suivre. Délégué ou pas, c'est une autre question que nous pourrions ensuite discuter en commission des finances. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Je voulais juste répondre à M. Sormanni; vous lui transmettez, Madame la présidente. Il estime que la promotion économique de la Ville de Genève ne se fera que par la Fondetec. J'ai siégé à la Fondetec pendant cinq ans, je pense que c'est effectivement un instrument utile qui vient en aide aux toutes petites entreprises en leur accordant des crédits, mais croire que ça va suffire à la promotion économique de la Ville de Genève, c'est vraiment regarder l'économie par le trou de la serrure!

Par ailleurs, je rappelle que la motion M-1552 visant à créer un poste de délégué économique au niveau de la commune n'est pas une première, dans

## Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

le canton de Genève. Les communes de Plan-les-Ouates et de Meyrin ont un délégué économique, or je crois que ce ne sont pas les plus à plaindre du point de vue de l'économie. En ce qui concerne la promotion économique de la Ville de Genève, je tiens à le dire au Parti libéral-radical: il ne s'agit pas d'ajouter un «sixième magistrat» comme ce parti le prétend, tout comme le délégué cantonal à la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation n'était pas un huitième magistrat aux côtés de Pierre Maudet au Conseil d'Etat...

**M. François Bärtschi** (MCG). Mesdames et Messieurs, comme vous l'a dit mon collègue Daniel Sormanni, il est vrai qu'avoir un délégué économique est quelque chose d'inutile et de bureaucratique et qu'il est beaucoup plus judicieux de recourir à la Fondetec. Néanmoins, nous accepterons le renvoi en commission de la motion M-1552. Mais quelle que soit la solution choisie pour dynamiser le tissu économique en Ville de Genève, il faut que ce tissu économique ait une finalité. Et la finalité, c'est quoi? C'est l'engagement de résidents genevois. Arrêtez d'engager massivement des frontaliers, dans l'administration municipale mais également dans les entreprises privées! Et arrêtez de faire venir toutes ces entreprises qui engagent des expatriés et des frontaliers! C'est une perte de substance de notre économie et de notre tissu social genevois.

Par ailleurs, de manière plus générale, il faut agir sur le long terme et favoriser les PME locales. Un certain nombre de mandats alloués par les communes ou le Canton ne sont pas attribués prioritairement aux PME locales ni aux indépendants, dont beaucoup souffrent de la crise due au Covid-19. C'est ce travail de fond qu'il faut faire, non pas se donner bonne conscience en nommant un fonctionnaire, puis en disant: «Regardez, on a été très efficaces» alors qu'on a surtout brassé du vent, il faut le reconnaître. C'est ce qu'on risque de faire ici: on va se bercer d'illusions, on va se dire: «Tiens, regardez comme on est utiles», alors qu'on n'aura rien fait!

Voilà pourquoi, justement, le Mouvement citoyens genevois propose une autre politique, à savoir engager prioritairement des résidents et favoriser les PME. Malheureusement – je suis désolé, mais je suis obligé d'en parler – le problème des bilatérales nous empêche actuellement de le faire. On aura tout prochainement la votation sur l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)», c'est là que se posera la question. En tout cas, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, nous proposons de voter oui à cette initiative.

Ce sera un élément nécessaire, mais pas suffisant. C'est pourquoi le travail de la commune sera également d'agir en faveur des travailleurs résidents genevois, or il y en a à tous les niveaux: parmi les diplômés universitaires, qui sont un peu les cocus de la gauche, puisqu'ils votent pour la gauche alors que la gauche ne défend pas leurs intérêts – c'est une réalité, malheureusement, je suis obligé

de le dire – mais aussi parmi les personnes sans qualification ou avec des qualifications diverses. Toutes ces catégories de la population se font avoir! Ces gens se retrouvent au chômage, à l'aide sociale. On est en train de créer de la misère!

Alors, bien évidemment que le Mouvement citoyens genevois est d'accord sur le principe d'avoir un délégué ou un dispositif pour dynamiser l'économie, mais nous ne voulons pas que ce soit uniquement un prétexte, quelque chose d'inefficace qui n'aura pas de suivi. Par conséquent, le représentant de notre groupe en commission suivra attentivement le déroulement des travaux sur la motion M-1552. Comme d'habitude avec ce genre de problématiques, nous essaierons de faire le maximum.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche défend et soutient en priorité le développement des emplois écologiques et sociaux, qui répondent aux besoins de la population. La création d'un poste de délégué à l'économie représente tout d'abord une dépense communale supplémentaire, et nous craignons qu'elle ne débouche que sur l'application de recettes souvent contreproductives pour la majorité de la population.

Ce qui renforce cette crainte, c'est que la motion M-1552 du Parti démocrate-chrétien cite la réforme de la fiscalité des entreprises RFFA comme un exemple positif d'action pour l'économie, alors que cette mesure est justement la cause principale des pertes budgétaires que nous connaissons actuellement. La théorie du ruissellement – renforcer l'attractivité en offrant des avantages aux entreprises pour qu'elles créent des emplois et de la valeur imposable – ne fonctionne pas, à notre avis. En effet, des chiffres communiqués en mars dernier prévoyaient déjà une baisse de recettes de plus de 33 millions de francs – mais ça doit être plus – liée au revenu des personnes morales.

A Ensemble à gauche, nous sommes convaincus que ce n'est pas en offrant des promotions attractives aux grandes entreprises qu'on sauvera l'emploi, mais en renforçant le pouvoir d'achat des ménages. L'investissement public de la Ville doit donc se concentrer sur l'extension de prestations qui soulagent le budget des ménages dans tous les domaines – social, culturel ou autres –, permettant ainsi à tous et à toutes d'avoir une bonne qualité de vie. Bien sûr, la municipalité doit aussi favoriser le développement d'emplois socialement et écologiquement utiles au niveau local. Nous devons chercher dans ce sens avec le Conseil administratif, en tant que Ville de Genève, en utilisant évidemment comme outil la Fondetec.

Mais nous ne sommes pas convaincus qu'il soit utile, pour ce faire, de créer un tel poste de délégué économique, ni que ce soit là l'outil qui nous permettra d'avancer dans un domaine plus large. Nous ne sommes donc pas en faveur de la motion M-1552.

Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** J'interviens pour apporter quelques éléments à ce débat sur une problématique fort intéressante. Malgré ce qui a été dit tout à l'heure, le département des finances de la Ville de Genève et l'ensemble du Conseil administratif s'en occupent depuis de nombreuses années. Non seulement le département actuel des finances, de l'environnement et du logement suit de très près l'évolution de la situation, mais il rencontre régulièrement – il les rencontrait avant et il les rencontrera encore – les gros contribuables et les grandes entreprises. Nous avons déjà commencé à le faire, dans la continuité du travail réalisé précédemment.

De plus, la Ville dispose de certains outils qu'elle compte évidemment utiliser par l'intermédiaire d'une délégation du Conseil administratif à l'économie, ce qui dénote là encore un intérêt accru pour cette question de la part de notre collègue. Ces outils dont dispose notre commune, il s'agit de les rendre encore plus performants, si possible – et je ne parle pas que de la Fondetec, mais aussi de la politique de subventionnement de la Ville, de l'utilisation de ses locaux commerciaux et de son plan d'utilisation du sol (PUS).

Comme cela a été rappelé tout à l'heure par un préopinant, la Ville de Genève est un des grands constructeurs de la place, en quelque sorte. Sa politique d'investissements et de rénovations est également une clé pour le maintien et la création d'emplois. Nos investissements futurs seront évidemment déterminants pour maintenir, voire développer ce tissu.

Il est vrai qu'il y a eu un certain nombre d'affaires qui ont fait la une. J'aimerais rappeler qu'à mon avis il ne faut quand même pas peindre le diable sur la muraille: entre 2009 et 2019 – ce sont les derniers chiffres – les contributions annuelles des personnes morales, c'est-à-dire des entreprises, ont passé de 140 à 200 millions de francs à Genève. Certes, on apprend parfois qu'une grande banque ou une grande société va se déplacer dans telle ou telle commune. J'aimerais répondre à ce sujet à certains intervenants qui estimaient que ces entreprises s'expatriaient, en quelque sorte – parfois, ce n'est que de quelques mètres ou centaines de mètres!

Prenons un exemple, celui de la société Cargill International SA qui s'en va à Lancy – je peux la citer, puisqu'elle a déjà été citée dans la presse. Lancy a des centimes additionnels supérieurs à ceux de la Ville de Genève; ce ne sont donc pas les impôts qui ont motivé le départ de Cargill International SA, mais d'autres raisons qu'il s'agit d'étudier, j'en conviens avec vous, Mesdames et Messieurs.

Nous avons rencontré tout récemment une association d'entrepreneurs qui sont venus nous voir et auxquels j'ai posé la question: «Quelles sont, dans votre association, les raisons principales qui motivent le choix d'une commune?» Et précise qu'il s'agit ici d'une association importante qui contribue fortement – et

je l'en remercie – à la part de notre budget issue de l'imposition des personnes morales. Eh bien, ses représentants m'ont affirmé que la question fiscale venait en quatrième position parmi leurs critères. Ce n'est pas le premier, de loin pas! Qu'est-ce qui intéresse le plus les entreprises en général, dans le canton de Genève? Eh bien, c'est la bonne formation de nos concitoyennes et concitoyens, les bonnes écoles que nous avons et les très bonnes infrastructures de notre canton. Ces éléments-là sont extrêmement importants pour qu'un certain nombre d'entreprises restent en tout cas sur le territoire cantonal.

Je tiens aussi à rappeler que la promotion économique relève certes de la compétence cantonale, mais que la Ville a un rôle à jouer. Et cela, de par le lien qu'elle a entretenu, qu'elle entretient et va entretenir avec les entreprises, les associations et toute une série d'organisations. Je pense, par exemple, à leur accueil par le biais du guichet unique. Il faut continuer dans ce sens. Il faut se demander si ce que nous faisons aujourd'hui est efficace ou si nous devons l'améliorer.

Moi, je pense que le débat mérite effectivement réflexion. Je me réjouis de la discussion en commission des finances, qui nous permettra également de nous poser un certain nombre de questions assez fondamentales. Dans le contexte de transformation du tissu économique que nous commençons à percevoir, quel type d'entreprises voulons-nous attirer? Que voulons-nous pour Genève? Quelles sont les entreprises sur lesquelles la délégation du Conseil administratif à l'économie souhaite mettre l'accent, pour qu'elles puissent venir chez nous demain?

Il s'agira aussi de tirer quelques leçons: pourquoi les entreprises dont la presse a parlé sont-elles parties? C'est souvent dû à leur transformation à l'interne, lorsqu'elles veulent changer la surface des locaux qu'elles utilisent, en plus grand ou en plus petit – ce qui est plutôt le cas d'habitude. Nous devons également nous demander comment varier le tissu économique pour diminuer le risque au niveau fiscal, puisqu'il y a de gros contribuables dont nous avons besoin... Vous connaissez très bien la théorie du «too big to fail», Mesdames et Messieurs: nous ne devons pas faire de la «monoculture» à ce niveau, d'autant plus que tel n'est pas le cas aujourd'hui dans le tissu économique en Ville de Genève. Bref, tous ces éléments sur l'arrivée et le départ des entreprises de notre commune sont relativement complexes.

Le plénum va certainement renvoyer la motion M-1552 à la commission des finances. Je trouve qu'elle mérite effectivement qu'on en discute – et qu'on en discute ensemble. Comme cela a déjà été dit tout à l'heure, je ne pense pas non plus que la solution miracle qui consisterait à nommer un délégué à l'économie permettrait de tout résoudre. A mon avis, il s'agit de prendre un ensemble de mesures – et pas forcément en appliquant des recettes classiques. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je me réjouis de pouvoir en débattre avec vous en commission.

Motion: nomination d'un délégué économique en Ville de Genève

**M. Sami Kanaan, maire.** J'interviendrai très brièvement. Je rejoins entièrement les propos de mon collègue Alfonso Gomez. Ayant une certaine ancienneté au Conseil administratif, je me réjouis beaucoup qu'il y ait ce débat aujourd'hui au Conseil municipal et je remercie le Parti démocrate-chrétien de l'amener avec sa motion M-1552. Je me réjouis aussi de voir le large soutien que cela suscite. On peut discuter de la forme exacte de la stratégie de la Ville – s'il faut un délégué économique ou pas – et ce sera un débat intéressant en commission des finances.

Aujourd'hui, comme l'a dit Alfonso Gomez, nous disposons de nombreux outils de stratégie économique, mais je reconnais qu'on peut s'améliorer entre les départements dans la cohérence des formes de mesures prises. Le département des finances, de l'environnement et du logement est évidemment en charge des questions fiscales et a des liens avec les entreprises; le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité dirigé par M<sup>me</sup> Perler est concerné par le biais du PUS; mon département est concerné par l'offre culturelle, en particulier en termes d'économie culturelle et créative; le département de la sécurité et des sports dirigé par M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est bien entendu concerné par tout ce qui a trait à l'espace public et à ses enjeux.

Même s'il y a déjà des échanges avec les acteurs concernés, je pense que nous devons aussi mieux connaître notre tissu économique. Il faut se rendre compte que près de 90% des entreprises présentes sur le territoire de la Ville de Genève sont de toutes petites entreprises. Evidemment, la masse fiscale et le taux de l'emploi reposent plutôt sur les grandes entreprises, mais on a environ un emploi pour un habitant dans notre commune – la répartition n'étant toutefois pas uniforme sur tout le territoire.

Il est évident que les compétences sont principalement fédérales et cantonales, mais on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même: d'autres communes urbaines comme Vernier, Lancy ou Meyrin, par exemple, travaillent à leur stratégie économique surtout sur le plan relationnel. Ce que vient de dire M. Gomez est important, et on peut le faire à l'échelle du Conseil administratif. Il s'agit de montrer vraiment aux acteurs de l'économie qu'on s'intéresse à eux, qu'on les écoute – on peut être d'accord ou pas avec eux, bien sûr – et il faut voir comment améliorer les choses, sachant que cela dépend aussi du tissu urbain.

Comme l'a dit Alfonso Gomez, les entreprises qui partent le font surtout pour des questions d'espace. Prenons l'exemple de la banque Lombard Odier & Cie SA, qui nous quitte pour s'installer sur le territoire de la commune de Bellevue: c'est moins pour des raisons fiscales que pour optimiser les espaces utilisés. A nous de voir comment garder en Ville un tissu économique diversifié, par exemple dans le numérique. Il y a beaucoup de petites entreprises actives dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, de l'économie culturelle

et créative, de l'horlogerie et autres. Nous gardons les grandes charges de ville-centre et il serait très mauvais que nous perdions notre tissu économique.

Pour ces raisons, je me réjouis de poursuivre ce débat en commission des finances. J'avais proposé à mes collègues dès le début de la législature de travailler sur une stratégie plus construite; on est à bout touchant là-dessus, dans l'objectif de trouver les meilleurs mécanismes pour opérer ensuite concrètement, sur le terrain, au niveau de toute la Ville. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 59 oui contre 12 non.

**7. Motion du 8 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et M. Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Matthias Erhardt et Laurence Corpataux: «Genève ville solidaire: information facilitant l'accès aux prestations complémentaires (SPC) et soutien aux personnes isolées ou en situation de précarité afin qu'elles ne renoncent pas aux prestations complémentaires qui leur sont dues» (M-1553)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'accès aux prestations complémentaires est un droit;
- que la politique d'information initiée par la Ville de Genève est renforcée et effective;
- que de nombreuses personnes n'ont pas la connaissance de ce droit (retraité-e-s, familles, personnes isolées);
- qu'à un certain âge les problèmes de santé et les troubles cognitifs de la personne âgée l'empêchent de faire la demande, quand ce n'est pas un sentiment de honte de devoir «demander la charité»;
- qu'il résulte de ce qui précède qu'un nombre important des personnes ayant droit aux prestations complémentaires (mais qui ne les demandent pas) vit dans la précarité ainsi que l'a attesté une étude de la Haute école de travail social de Genève (HETS) et de la Haute école de santé de Genève (HESd) datant de 2019;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1006.

- que vivre dans la précarité dans ces conditions constitue une injustice sociale indigne de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition tous les moyens pour informer la population des conditions d'obtention des prestations complémentaires;
- de repérer rapidement celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la précarité faute de percevoir les prestations complémentaires auxquelles ils et elles pourraient avoir droit;
- d'informer ces personnes de leur droit éventuel et de faire en sorte qu'elles soient accompagnées, si nécessaire, de manière adéquate dans les démarches, et ce jusqu'à l'obtention des prestations.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Mesdames et Messieurs, c'est pour nos aîné-e-s que nous vous demandons de soutenir la motion M-1553 et de voter son renvoi en commission. Les personnes âgées ont contribué, pendant leur parcours professionnel, à nous offrir aujourd'hui des prestations sociales que, sans elles, nous n'aurions pas pu avoir – et cela, en travaillant dans des conditions de vie plus difficiles que les nôtres. (*Brouhaha.*) Je demande de l'attention, s'il vous plaît, c'est pour nos aîné-e-s! Notre société a tendance à les oublier, à ne pas se rappeler qu'ils ont contribué à notre bien-être.

Parfois, ils ont réussi à faire quelques économies mais, au fil du temps, grâce à une meilleure qualité de vie qui leur a permis de vivre plus longtemps, ils se retrouvent à un moment de leur vie en difficulté financière. L'âge avancé, les problèmes de santé et, surtout, les troubles cognitifs arrivent à un moment où ils ont davantage besoin d'aide. A ce stade, ils sont dans l'incapacité de faire face à la complexité de la démarche pour l'obtention des prestations complémentaires, voire même de faire appel à l'aide si leur santé se dégrade. J'insiste: la complexité de la démarche pour obtenir les prestations du Service des prestations complémentaires (SPC) est telle que même les familles qui y ont droit et qui en font la demande ne s'y retrouvent pas.

Une étude de la Haute école de santé de Genève (HEdS) réalisée en 2019 atteste qu'un nombre important de personnes âgées ayant droit aux prestations complémentaires n'en font pas la demande et vivent dans la précarité. Saviez-vous qu'une prestation d'aide au ménage à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) coûte 32,25 francs l'heure? Si vous bénéficiez des prestations complémentaires, 25 francs seront couverts par le SPC et seule la différence de 7,25 francs sera à votre charge.

Il est urgent de repérer rapidement celles et ceux qui vivent dans la précarité et de faire en sorte qu'ils soient accompagnés jusqu'à l'obtention de ce à quoi ils ont droit. Nous souhaitons que ces personnes soient informées et qu'on les accompagne, si nécessaire, pour faire les démarches. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 57 oui contre 4 non (1 abstention).

(*Brouhaha.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Il est tard, c'est le dernier objet que nous traitons ce soir. Si on pouvait avoir un peu d'attention... Merci.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). La Ville de Genève est une ville prodigue en matière de prestations sociales. Le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité l'atteste. Le Parti démocrate-chrétien est attaché à ce qu'un filet social solide protège les plus vulnérables, les personnes qui sont dans les situations les plus précaires – et ce, de manière ciblée.

La motion M-1553, cela a été rappelé, souligne la difficulté d'informer une partie des ayants droit. Elle appelle à renforcer les efforts pour que ces personnes soient au courant des possibilités qui leur sont offertes en matière de prestations complémentaires et à les aider dans leurs démarches, si nécessaire. Nous avons pourtant en mémoire le zèle déployé pendant huit ans par M<sup>me</sup> Alder en matière de communication sur les prestations sociales délivrées par son département et sur la marche à suivre pour les obtenir.

Cela dit, nous voulons bien réexaminer cette question en commission et entendre le département de la cohésion sociale et de la solidarité – en particulier sa magistrate – sur ce qui est fait et sur ce qui reste à faire, afin que chacune et chacun, en particulier la population mise en évidence par les motionnaires, ait une existence digne en ville de Genève. Pour ces raisons, nous voterons le renvoi de la motion M-1553 en commission.

**M. Arnaud Moreillon** (S). Chères et chers collègues, c'est l'occasion de revenir un peu en arrière et de regarder l'histoire de notre assurance sociale, c'est-à-dire des prestations complémentaires de la Ville de Genève.

Une loi a été promulguée en 1965 par le Parlement suisse, très inquiet de voir les retraités, les invalides et les orphelins – c’est de ces trois catégories qu’il est question – n’avoir pas assez pour vivre. Il fallait donc donner aux cantons la mission de compléter les revenus de ces personnes. En 1968, le Grand Conseil genevois a édicté la loi qui donnait naissance aux prestations complémentaires. Cela étant, on a constaté que les personnes concernées – à savoir certains retraités, orphelins et invalides – n’avaient toujours pas assez pour vivre. En 1986, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de compléter la rente fédérale et les prestations complémentaires cantonales par des prestations municipales.

En 2007, François Longchamp, conseiller d’Etat genevois radical, a attaqué les communes qui aidaient par un complément municipal les personnes au bénéfice des prestations complémentaires cantonales, considérant que l’égalité de traitement forçait à supprimer ce cadeau fait aux communiers. Fort heureusement, le Tribunal fédéral a désavoué M. Longchamp et donné raison à M. Tornare, conseiller administratif socialiste.

Une étude publiée en 2019 par la HEdS nous montre qu’il y a trois raisons principales pour lesquelles les gens ne font pas appel à des prestations auxquelles ils ont pourtant droit et auxquelles ils devraient pouvoir accéder. La première raison est le manque d’information et la difficulté de compréhension des démarches à effectuer... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Monsieur Moreillon. Mesdames et Messieurs, c’est la fin de soirée et ce brouhaha est vraiment gênant. Si vous voulez faire vos caucous ou discuter, vous pouvez aller à l’extérieur de la salle, vous avez toute la place pour ça. Moi, je n’entends personne, ici! Vous pouvez poursuivre, Monsieur Moreillon.

*M. Arnaud Moreillon.* Merci, Madame la présidente. La première raison est donc le manque d’information et la difficulté de compréhension. Un gros travail a été fourni par la conseillère administrative précédente, M<sup>me</sup> Alder, pour répondre à cette problématique.

Deuxième raison: des mécanismes qui repoussent le potentiel bénéficiaire des prestations municipales. J’ai travaillé comme assistant social et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, qu’un dossier à remplir pour le SPC, c’est énorme! C’est un travail de fou! Il y a une douzaine de pages avec toutes les annexes, vous envoyez ça à ce service qui est débordé, on le sait, il perd votre dossier, vous devez ensuite le renvoyer encore une fois... Enfin, bref! C’est vraiment compliqué!

Troisième raison: ce qu'on appelle le «libre choix». En fait, c'est le sentiment de honte, c'est-à-dire que certaines personnes ne recourent pas aux aides auxquelles elles auraient droit parce qu'elles ont honte de le faire et de devoir dépendre de l'Etat. Je l'ai vécu notamment quand j'étais assistant social à l'Hospice général: des gens venaient parce qu'ils étaient à un jour de l'expulsion et qu'il fallait essayer de sauver une situation dramatique.

Par conséquent, le Parti socialiste soutiendra de tout son cœur la présente motion urgente déposée par les Verts, et cela pour trois raisons. Premièrement, elle aura un impact réel pour garantir l'accès aux prestations municipales à celles et ceux qui y ont droit et qui en ont profondément besoin. Deuxièmement, elle répondra à un besoin social urgent, ce qui est d'autant plus vital qu'avec le Covid-19 la situation des gens s'est détériorée et leur vulnérabilité s'est encore accrue, notamment à cause de leur isolement. Troisièmement, nous soutiendrons la motion M-1553 parce que la raison d'être du Parti socialiste est d'être au plus proche de ceux qui en ont vraiment besoin. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Je voulais juste préciser que nous proposons le renvoi de la motion M-1553 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, elle s'inscrit dans la continuité de l'action de M<sup>me</sup> Esther Alder, qui a fait un travail énorme par rapport à la problématique des aîné-e-s.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). La problématique dont il est question dans la motion M-1553 est bien réelle. On parle souvent d'abus par rapport aux subventions, mais c'est plutôt le non-recours aux prestations qui est un problème et qui doit nous préoccuper. On l'a constaté dans le domaine de l'hébergement d'urgence des plus vulnérables: il y a un certain nombre de personnes hébergées qui ont des droits mais n'y recourent pas, ou qui sont sorties du système social et de santé. Tout un travail doit être fait pour qu'elles puissent à nouveau y être intégrées et bénéficier des prestations auxquelles elles ont droit.

Au sein de notre groupe, nous nous sommes interrogés sur la limitation du public-cible aux personnes âgées qui, en fait, ne figure pas vraiment dans le texte de la motion M-1553. Il est vrai que la question se pose tout particulièrement par rapport aux personnes âgées – mais de loin pas seulement! Certaines personnes qui ont une rente d'invalidité, ainsi que d'autres personnes isolées, exclues ou vulnérables, ne recourent pas aux prestations auxquelles elles auraient droit. C'est une préoccupation qu'on doit vraiment prendre en compte.

L'étude déjà citée publiée en 2019 constate que, pour le moment, ce phénomène échappe aux statistiques. Cela fait relativement peu de temps que des recherches consacrées à cette problématique sont menées – mais maintenant, il y

en a. Je ne répéterai pas les trois raisons du non-recours aux prestations complémentaires municipales, cependant j'estime important de comprendre qu'il n'y en a pas qu'une seule. En s'intéressant à la question – l'étude de 2019 se basait d'ailleurs aussi sur les constats des personnes concernées – on observe qu'on a trop tendance à s'imaginer que cela se passe de la même manière pour tout le monde. Il est donc important d'y être attentifs car, s'il y a des raisons très différentes qui expliquent le non-recours à ces prestations, il faudra forcément s'adresser aux ayants droit de manière également différente.

On sait aussi que le non-recours a des répercussions graves. Cela peut provoquer des problèmes de santé, la détérioration de la situation financière de la personne, le sentiment d'exclusion. Le non-recours, de fait, finit par coûter plus cher à la collectivité que si les personnes concernées accédaient aux prestations auxquelles elles ont droit.

Nous pensons que la Ville de Genève a un rôle à jouer dans ce domaine. L'étude de 2019 donne quelques pistes – elle en donne même beaucoup – qui peuvent être appliquées au niveau de notre commune. Je citerai la communication, et plus particulièrement une idée que je trouve intéressante: communiquer plutôt au sujet de l'objectif de soutenir les personnes sur la base de leur situation particulière que dans l'optique d'évaluer si elles remplissent bien les conditions d'accès aux prestations. Cette problématique est souvent traitée à un niveau bureaucratique, alors que ça ne fait que décourager les gens de faire appel à leurs droits. Il faut réfléchir à comment faciliter leurs premières démarches. Les prospectus existants ou le site internet ne sont de loin pas suffisants.

Par ailleurs, la réorganisation des services sociaux a rendu les formulaires plus compliqués, d'une part, et a réduit le nombre des personnes de contact à même d'accompagner les ayants droit dans ces situations, d'autre part. Or une autre idée intéressante proposée dans l'étude de 2019 consiste à aller vers les gens, au lieu de se contenter d'attendre qu'eux viennent à nous. Il s'agirait d'avoir un projet de médiateurs-pairs ou de bus social. Bref, il y a toute une gamme d'expériences que nous pourrions faire.

Ensemble à gauche soutiendra donc la motion M-1553 et la renverra volontiers à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui a déjà réfléchi à ces questions – mais il y a de quoi affiner les pistes pour aller plus loin, afin qu'il n'y ait plus d'ayants droit qui n'accèdent pas aux prestations complémentaires municipales du SPC. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Le Parti libéral-radical a l'impression que les Verts désavouent totalement le travail d'Esther Alder, en déposant cette motion en faveur des personnes qui auraient droit aux prestations complémentaires mais

n'y recourraient pas. La motion M-1553 demande en effet – je lis ses invites – «de mettre à disposition tous les moyens pour informer la population des conditions d'obtention des prestations complémentaires», «de repérer rapidement celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la précarité», «d'informer ces personnes», etc. Je pense que c'était justement la priorité de M<sup>me</sup> Esther Alder, qui a vraiment travaillé dans ce domaine de façon... je ne dirais pas acharnée mais, si elle a eu une priorité, c'était bien celle-là! Dans des articles de 2012 déjà, on peut lire qu'elle voulait absolument inciter les aînés dans la précarité à réclamer l'allocation complémentaire qui leur était due. Elle a fait paraître de la publicité dans ce sens et des articles là-dessus dans les journaux.

Je rappelle qu'elle a également mis sur pied les Unités d'action communautaire (UAC), basées sur la même préoccupation d'informer, de dire aux personnes qui n'ont pas connaissance de leurs droits tout ce que la Ville va leur octroyer comme prestations. Puis il y a eu l'étude sur ces UAC effectuée par un institut de Lausanne, je crois, qui a présenté une analyse assez sévère de leur fonctionnement. M<sup>me</sup> Alder a innové aussi en créant les points info-services. Ensuite, il y a eu encore les assistants sociaux de proximité. On se souvient qu'en 2015, M<sup>me</sup> Alder avait fait publier des formulaires en onze langues. Onze langues! Cette affaire avait fait les gros titres du *Genève Home Informations (GHI)*, parce qu'on se demandait quand même s'il y avait tellement d'argent à disposition pour payer tant de traducteurs. Bon, il paraît que certaines traductions avaient été faites bénévolement... Mais justement, on est en train de remettre le travail bénévole en cause, parce qu'il faudrait l'évaluer, voir ce que ça coûte...

Mesdames et Messieurs les motionnaires, votre motion M-1553 est un affront que vous faites à M<sup>me</sup> Alder! M<sup>me</sup> Kitsos vient d'arriver à la tête du département de la cohésion sociale et de la solidarité, je pense qu'on peut lui donner un peu de temps pour prendre le relais des actions menées par M<sup>me</sup> Alder. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical propose tout simplement de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Tout d'abord, j'avoue partager tout ce que ma collègue Michèle Rouillet vient de dire. En lisant la motion M-1553, je me suis dit: mais que fait la gauche? Depuis je ne sais combien d'années, l'une de ses principales préoccupations est justement d'amener le plus de personnes possible à profiter des subventions. Ce n'est pas – et de loin – de la charité, mais c'est leur droit. Il s'agit de décomplexer principalement les personnes d'origine suisse, ai-je envie de dire. Il y a beaucoup de personnes âgées qui rechignent à demander l'aide de l'Etat, alors que cela fait partie de ce à quoi elles ont droit, que ce sont des montants qu'elles sont autorisées à toucher. Il est vrai qu'elles vivent dans

des situations financières extrêmement difficiles, comme le soulignent les considérants de cette motion qui ne demande donc pas la charité.

La Ville met à la disposition de toute une couche de notre population des aides financières bienvenues, surtout dans une commune où la vie est diablement chère et où, pour vivre décemment – je ne dis pas «confortablement», mais bien «décemment» –, de nombreuses personnes à la retraite tirent la langue. Sur le fond, je me dis: tiens, c'est quand même curieux de se retrouver aujourd'hui face à la motion M-1553 déposée par les Verts. M<sup>me</sup> Alder a pourtant été pendant neuf ans en poste au département de la cohésion sociale et de la solidarité, et elle y a mis tout son cœur. On l'a finalement assez peu embêtée sur ses dossiers: la droite l'a généralement suivie, estimant qu'elle faisait du bon travail.

Mais M<sup>me</sup> Studer, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, nous dit que non: ils ont tout changé dans le département et, à cause de ce furieux petchi, c'est maintenant encore plus compliqué pour les personnes qui pourraient éventuellement imaginer demander des prestations complémentaires municipales. Leur chemin commence à ressembler à un parcours du combattant.

Moi, je ne mets rien en doute du tout, j'écoute simplement et je me dis – pour en revenir aux propos de ma collègue Michèle Rouillet: mais alors, pourquoi perdre du temps à renvoyer cette motion en commission? Pourquoi vouloir un rapport de commission qu'on traitera dans je ne sais combien de mois? Adressons directement la motion M-1553, qui est bien écrite – les considérants sont clairs et les invites le sont tout autant –, au Conseil administratif, laissons-le travailler, gagnons trois, quatre, cinq ou même six mois qui sont à mes yeux extrêmement précieux, vu la situation économique actuelle très difficile. Tout le monde l'a relevé tout à l'heure: c'est une situation économique difficile, face à laquelle on pourrait peut-être apporter quelques bienfaits. Par conséquent, cette motion est bienvenue, mais son urgence nécessite – et je vous le demande instamment, Mesdames et Messieurs – son renvoi directement au Conseil administratif.

**La présidente.** Vu l'heure tardive, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Nous avons encore deux interventions prévues. Je vous demanderai d'être assez bref et brève, Monsieur Azzabi et Madame Amsellem.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Je voulais revenir sur quelques interventions de mes préopinants, notamment au sujet de la population qui est aujourd'hui la principale bénéficiaire de ces aides. Un des exemples les plus parlants que nous avons tous vu et reconnu, c'est les distributions alimentaires aux Vernets. Une enquête de

Médecins sans frontières (MSF) et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a démontré que 36% de leurs bénéficiaires ont en fait accès à des prestations complémentaires, mais n'en font pas la demande. Cette enquête démontre aussi qu'une grande majorité de ces personnes bénéficient déjà de certaines aides complémentaires, mais ne s'en sortent pas.

La motion M-1553 des Verts n'est qu'un début de réponse. Il faudra que la Ville – et en particulier le Conseil administratif – travaille avec l'aide du Canton, bien évidemment, pour trouver des solutions pérennes en faveur de ceux qui bénéficient déjà des aides complémentaires aussi bien que de ceux qui n'y ont pas accès. De plus, j'aimerais insister sur un phénomène déjà évoqué par mes préopinants, notamment au sein d'Ensemble à gauche: une enquête en France a démontré que 25 à 30% des personnes concernées ne recourent pas à l'aide sociale, parce qu'elles ont honte ou qu'elles manquent d'informations – il s'agit entre autres d'une question de langue.

Enfin, j'ajoute que les Verts reconnaissent et soutiennent ce soir l'action de M<sup>me</sup> Esther Alder. Si elle a mis en place des points info-services, c'est avant tout pour informer la population et les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans les situations les plus précaires à Genève. Je pense qu'il faut tout faire pour que les gens n'aient plus à mendier de la nourriture, tout faire pour éviter que le Service social de la Ville de Genève ne se trouve face à des ayants droit qui ne recourent à son aide qu'en dernière instance.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons évidemment la demande bienvenue de la droite de renvoyer directement la motion M-1553 au Conseil administratif, tout en soulignant une fois encore que nous attendons toujours des réponses de Thierry Apothéloz par rapport à ces questions. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem** (Ve). Je serai très brève, car je reprendrai en partie les propos de M. le conseiller municipal Omar Azzabi. En effet, l'information aux ayants droit était une préoccupation importante de M<sup>me</sup> Esther Alder. C'est pour cette raison qu'elle a instauré quatre points info-services en ville de Genève. Néanmoins, comme cela a été relevé par deux préopinants, le parcours pour obtenir les prestations complémentaires municipales est particulièrement ardu, alors que les personnes qui y ont droit sont souvent fragilisées. Une grande partie du plénum étant favorable au renvoi de la motion M-1553 directement au Conseil administratif, nous appuierons cette demande. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Veuillez être attentifs, Mesdames et Messieurs. Nous avons reçu deux demandes: d'une part, le renvoi de la motion M-1553 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; d'autre part, son renvoi au Conseil

administratif. Je fais d'abord voter le renvoi en commission, car c'est la demande qui a été émise en premier. Si vous êtes pour le renvoi au Conseil administratif, votez non.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 61 non contre 6 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 67 oui contre 2 non. (Applaudissements.)*

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition tous les moyens pour informer la population des conditions d'obtention des prestations complémentaires;
- de repérer rapidement celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la précarité faute de percevoir les prestations complémentaires auxquelles ils et elles pourraient avoir droit;
- d'informer ces personnes de leur droit éventuel et de faire en sorte qu'elles soient accompagnées, si nécessaire, de manière adéquate dans les démarches, et ce jusqu'à l'obtention des prestations.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1555, de *M<sup>mes</sup> et MM. Anna Barseghian, Vincent Milliard, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Bénédicte Amsellem, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon, Roxane Aubry, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel et Salma Selle*: «Perturbateurs endocriniens: sensibilisons le secteur de la petite enfance aux effets potentiels sur le développement hormonal des enfants»;
- M-1556, de *M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruysschaert, Philippe de Rougemont, Yves Herren, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Omar Azzabi, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Dalya Mitri Davidshofer, Rémy Burri, Alia Meyer et Brigitte Studer*: «Pour la création d'un espace à vocation socioculturelle et environnementale au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé»;
- M-1557, de *MM. Amar Madani, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat, Sandro Pistis et M<sup>me</sup> Danièle Magnin*: «Trouver des débouchés aux diplômés résidents locaux»;
- M-1558, de *M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Michèle Rouillet, Pierre de Boccard, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten et Alia Chaker Mangeat*: «Rendons le quai des Bergues agréable pour tous»;
- M-1559, de *M<sup>mes</sup> et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Denis Ruysschaert, Charlotte Nicoulaz, Anna Barseghian, Philippe de Rougemont, Leyma Melina Wisard Prado, Léonore Baehler, Timothée Fontolliet, Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry Conne, Amanda Ojalvo et Dorothée Marthaler Ghidoni*: «Biodiversité en Ville: généralisons les prairies fleuries!».

## 9. Interpellations.

**La présidente.** Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-313, de *M<sup>me</sup> Paule Mangeat*: «Une histoire d'eau».

## 10. Questions écrites.

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-559, de *M. Daniel Sormanni*: «Fantaisies graphiques sur les routes de la Ville de Genève, une nouvelle forme d’art ou des graffitis illégaux?»;
- QE-560, de *M. Eric Bertinat*: «Quel tournus parmi les employés de la Ville de Genève?»;
- QE-561, de *M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz et Yves Herren*: «Collecte des capsules de café sur l’espace public: un système obsolète?»;
- QE-562, de *M. Denis Ruyschaert*: «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves»;
- QE-563, de *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*: «Détails des coûts des prestations de sécurité pendant les distributions alimentaires aux Vernets et dans deux écoles (Trembley et Hugo-de-Senger)»;
- QE-564, de *M. Yves Herren*: «Obligation des propriétaires d’immeubles de mettre à disposition des poubelles à compost dans les communs des immeubles (motion M-1183)».

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée chez vous. Nous nous retrouverons le lundi 28 septembre pour la session extraordinaire consacrée au projet de budget 2021.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1834
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1834
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1834
4. Résolution du 8 septembre 2020 de M <sup>me</sup> Albane Schlechten et M.Olivier Gurtner: «Soutien de la Ville de Genève à l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne» (R-269). . . . .	1835
5. Motion du 8 septembre 2020 de M <sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Projet des Vernets: pas de travaux avant la réponse de la justice» (M-1554) . . . . .	1848
6. Motion du 8 septembre 2020 de M <sup>mes</sup> et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Isabelle Harsch et Luc Zimmermann: «Nomination d'un délégué économique pour une économie forte en Ville de Genève» (M-1552) . . . . .	1860
7. Motion du 8 septembre 2020 de M <sup>mes</sup> et M. Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Matthias Erhardt et Laurence Corpataux: «Genève ville solidaire: information facilitant l'accès aux prestations complémentaires (SPC) et soutien aux personnes isolées ou en situation de précarité afin qu'elles ne renoncent pas aux prestations complémentaires qui leur sont dues» (M-1553). . . . .	1874
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1884
9. Interpellations . . . . .	1884
10. Questions écrites . . . . .	1885